

JUILLET 2020

CAHIER DE PROSPECTIVE DE L'IWEPS

N° 3

Les futurs incertains de l'élevage bovin en
Wallonie

RÉSUMÉ

L'élevage bovin wallon traverse une crise majeure. Livrés à une compétition internationale qui ne cesse d'influencer à la baisse les prix du lait et de la viande, les éleveurs voient très souvent leurs revenus passer sous le seuil de rentabilité de leur activité. La population d'éleveurs wallons est également de plus en plus âgée et les candidats repreneurs se font rares, tant en raison de la chute des revenus qu'en raison des investissements très importants à consacrer pour acquérir une exploitation et en assurer la viabilité. Les éleveurs font également face à une diminution de la consommation de viande bovine en Wallonie, en Belgique et en Europe. Les débouchés à l'exportation, malgré une croissance de la demande dans les économies en développement (Chine, Moyen-Orient, Inde), se réduisent également, en raison de la concurrence croissante d'autres pays producteurs, notamment en Amérique latine. Enfin, les scandales à répétition qui touchent le secteur, notamment depuis celui du bœuf aux hormones dans les années 1990 et de la « vache folle » ont altéré la confiance des consommateurs.

Ce troisième cahier de prospective de l'IWEPS propose de jeter un éclairage

sur ce secteur de l'économie wallonne en proie à d'importantes difficultés en proposant une série de constats clés et d'enjeux majeurs pour l'évolution du secteur.

Les principales pistes d'évolution identifiées dans cette analyse soulignent la nécessité de remettre la filière bovine dans une logique systémique et d'économie circulaire. L'élevage bovin, comme l'ensemble de l'agriculture, constitue un secteur d'activité pluriel. Outre ses aspects économiques, l'élevage joue un rôle nourricier, social, environnemental et paysager de premier plan qui suppose une vision et une gestion transversale, un constat largement partagé par les acteurs du secteur. Ainsi, les stratégies d'élevage apparaissent comme de véritables choix politiques qui dépassent les seuls aspects agricoles et supportent une vision en matière d'alimentation et d'environnement.

Au cœur de la crise sanitaire, les analyses et pistes d'action proposées par ce Cahier peuvent utilement participer à la construction d'une société résiliente et durable.

Vincent CALAY (IWEPS)
Philippe BURNY (CRA-W)
Pierre RONDIA (CRA-W)

COLOPHON

Auteurs : **Vincent Calay** (IWEPS)
Philippe Burny (CRA-W)
Pierre Rondia (CRA-W)

Ces travaux ne reflètent pas la position de l'IWEPS et n'engagent que leurs auteurs.

Édition : **Évelyne Istace** (IWEPS)

Création graphique : **Deligraph**
<http://deligraph.com>

Dépôt légal : D/2020/10158/15

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la
prospective et de la statistique

Route de Louvain-La-Neuve, 2
5001 BELGRADE - NAMUR

Tel : 081 46 84 11

Fax : 081 46 84 12

<http://www.iweps.be>

info@iweps.be

Remerciements

La réalisation de ce Cahier est le fruit d'une étroite collaboration entre l'IWEPS et le Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), entamée dans le cadre du projet *Construire les futurs de l'élevage bovin (lait et viande) en Wallonie à l'horizon 2040* mené par Philippe Burny et Pierre Rondia au CRA-W. L'IWEPS apporte, dans ce cadre, son soutien méthodologique au niveau de la démarche prospective. Au fil des échanges avec les chercheurs du CRA-W et des premières recherches menées dans ce projet, il est apparu qu'une première exploration des questions prospectives pourrait, de façon profitable, être menée dans le cadre d'un *Cahier de Prospective de l'IWEPS*. Cette revue vise en effet à permettre d'explorer les futurs possibles de thématiques clés pour la Wallonie en mettant en dialogue différentes visions et expertises. Cette perspective a motivé la préparation de ce Cahier par Vincent Calay de l'IWEPS et Philippe Burny et Pierre Rondia du CRA-W. Ils ont pu compter sur le soutien des chercheurs de leurs instituts respectifs et de leur direction pour le mener à bien. À l'IWEPS, Sébastien Brunet, Jean-Luc Guyot, Frédéric Claisse et Rafaël Ritondo ont contribué décisivement à l'élaboration de ce travail par leurs conseils et relectures attentives et bienveillantes. De même, Pascale Dethier, Aurélie Hendrickx et Évelyne Istace ont mis tout en œuvre pour que cette publication voit le jour dans des délais très courts. Au CRA-W, René Poismans, Éric Froidmont, Didier Stilmant et Frédéric Debode ont significativement contribué à enrichir la réflexion et le contenu du texte. Nous remercions également pour leur participation à ces travaux Marc Decoster, Virginie Decruyenaere, Camille Delfosse, Sylvain Hennart, Sylvie La Spina, Nicolas Marchal, Jean-Marie Marsin, Timothée Petel, José Renard, Patrick Schiffllers, Marie-Laurence Semaille, Jean Vandeput et José Wavreille.

Table des matières

Remerciements	3
Table des matières	4
1 Introduction	5
2 Agriculture et élevage bovin en Wallonie : un état des lieux.....	7
2.1 AUX LIMITES DE LA « DEUXIÈME RÉVOLUTION AGRICOLE ».....	7
2.1.1. <i>Agriculture et sécurité alimentaire</i>	<i>7</i>
2.1.2. <i>Un modèle hyper-productiviste en crise</i>	<i>9</i>
2.1.3. <i>Des exploitations « familiales » sous pression</i>	<i>11</i>
2.1.4. <i>Des perspectives d'évolution complexes.....</i>	<i>12</i>
2.2. FAUT-IL REMETTRE LA VACHE AU MILIEU DU VILLAGE ?.....	15
2.2.1. <i>Dans quel(s) cadre(s) penser l'avenir des productions bovines ?.....</i>	<i>15</i>
2.2.2. <i>De nouvelles fonctions pour l'élevage ?.....</i>	<i>16</i>
2.2.3. <i>Recoupler animal et végétal ? Les propositions de l'agroécologie</i>	<i>19</i>
2.2.4. <i>Un monde sans viande ? Les transformations des habitudes alimentaires</i>	<i>21</i>
3. Les futurs de l'élevage bovin wallon en débat.....	25
3.1. LES ÉCUEILS DE LA POLITIQUE AGRICOLE FACE AUX TRANSFORMATIONS DU MARCHÉ ALIMENTAIRE.....	25
3.1.1. <i>La PAC face aux évolutions du secteur agricole et de la consommation alimentaire.....</i>	<i>25</i>
3.1.2. <i>L'orientation environnementale de la Politique agricole commune européenne</i>	<i>26</i>
3.1.3. <i>L'assurance de la qualité des produits par le soutien à l'agriculture biologique et aux processus de labellisation</i>	<i>27</i>
3.1.4. <i>Quelle(s) stratégie(s) pour les producteurs face aux transformations des marchés alimentaires ?</i>	<i>28</i>
3.1.5. <i>Une nouvelle approche du prix des produits de l'élevage ?.....</i>	<i>29</i>
3.1.6. <i>Vers une reconnaissance sociale des éleveurs ?</i>	<i>29</i>
3.2. SYSTÈMES D'ÉLEVAGE, REVENUS DES ÉLEVEURS ET ENVIRONNEMENT : TROIS GRANDS ENJEUX POUR L'AVENIR.....	30
3.2.1. <i>Systèmes d'élevage et races bovines : quelles perspectives d'évolution ?.....</i>	<i>30</i>
3.2.2. <i>Prix, valeur et revenu : l'épineux enjeu de la « capture de la valeur ajoutée ».....</i>	<i>33</i>
3.2.3. <i>Le paradoxe environnemental des bovins</i>	<i>36</i>
4. Conclusion.....	39
Bibliographie.....	40

1 Introduction

L'élevage bovin wallon traverse une crise majeure. Livrés à une compétition internationale qui ne cesse d'influencer à la baisse les prix du lait et de la viande, les éleveurs voient très souvent leurs revenus passer sous le seuil de rentabilité de leur activité. La population d'éleveurs wallons est également de plus en plus âgée et les candidats repreneurs se font rares, tant en raison de la chute des revenus qu'en raison des investissements très importants à consacrer pour acquérir une exploitation et en assurer la viabilité. Les éleveurs font également face à une diminution de la consommation de viande bovine en Wallonie, en Belgique et en Europe. Les débouchés à l'exportation, malgré une croissance de la demande dans les économies en développement (Chine, Moyen-Orient, Inde), se réduisent également, en raison de la concurrence croissante d'autres pays producteurs, notamment en Amérique latine. Enfin, les scandales à répétition qui touchent le secteur, notamment depuis celui du bœuf aux hormones dans les années 1990 et l'épidémie d'encéphalopathie spongiforme bovine (« vache folle »), ont altéré la confiance des consommateurs.

Pourtant, depuis 1945, le secteur agricole européen a connu d'importantes transformations qui l'ont rendu – au moins pour un temps – prospère grâce à la généralisation de la mécanisation, au développement des engrais chimiques et des produits phytosanitaires ou encore aux apports de la sélection végétale comme animale. Résultat : engagé dans une logique d'industrialisation, la productivité du secteur primaire a crû dans des proportions inédites en l'espace de 50 ans, produisant une alimentation abondante et à bas prix. La croissance démographique et économique européenne a pu, ainsi, s'appuyer sur une sécurité alimentaire de premier plan et sur une agriculture qui a vu prospérer certains exploitants, transformateurs et distributeurs qui ont pu participer à cette révolution en investissant et en développant leur activité. Ceci au prix, cependant, d'une réduction massive de la population d'agriculteurs et d'une forte augmentation de la taille des exploitations. Ce processus fut également porté par les pays européens qui ont organisé la structure légale nécessaire. La politique agricole commune européenne a soutenu la production par la garantie de prix entre 1962 et 1992 et protégé le marché européen en décourageant les importations jusqu'aux années 1990. Ce protectionnisme fut cependant acquis, au niveau international, en échange d'une libéralisation des échanges pour les produits de substitution aux céréales destinés à l'alimentation animale. Ces dispositions ont facilité l'essor d'un marché agricole européen stable dans sa production comme dans sa consommation.

Toutefois, ce système de soutien à la production a connu des limites : l'Europe, « croulant sous les stocks de beurre » issus de la politique de prix garanti, a réformé la PAC en 1984 en imposant des quotas de production laitiers. En Wallonie, cela s'est traduit par la conversion d'une partie des troupeaux du laitier vers le viandeux, moins rentable. Les années 1990 furent des années sombres dans le domaine de l'élevage bovin en Belgique : les scandales du « bœuf aux hormones » et de la « vache folle » couplés à l'ouverture du marché européen aux importations étrangères suite à la création de l'Organisation mondiale du commerce et aux accords de libre-échange ont redistribué les cartes. Le monde de l'élevage a dû revoir ses pratiques, les réglementations et contrôles sanitaires se sont renforcés, les marges bénéficiaires ont chuté. La PAC a connu une nouvelle réforme au début des années 2000 qui a quelque peu tempéré le modèle hyper-productiviste mis en place dès l'après-guerre. En effet, cette nouvelle réforme de la PAC a mis l'accent sur l'importance du développement rural dans l'activité agricole. Elle a introduit les « mesures agri-environnementales » qui permettent aux agriculteurs qui les adoptent l'octroi de subsides spécifiques.

Petit à petit donc, l'agriculture dans son ensemble – et l'élevage bovin en particulier – furent confrontés à des changements radicaux qui en perturbèrent le modèle économique encadré et soutenu depuis le début des années 1960 par la PAC. Le changement s'impose aujourd'hui pour de nombreux éleveurs, leurs revenus devenant de plus en plus tributaires des subsides, leur activité étant généralement déficitaire. Que vont devenir les vaches de nos campagnes ? Sont-elles vouées à un destin de reliques du paysage wallon ? La Wallonie verra-t-elle disparaître ses derniers éleveurs bovins dans les prochaines années, au prix d'un impact important sur la qualité de l'environnement et le façonnage des paysages de la région ? Quelles sont les évolutions possibles ?

Ce troisième Cahier de prospective de l'IWEPS propose de jeter un éclairage sur ce secteur de l'économie wallonne en proie à d'importantes difficultés – alors qu'il est aujourd'hui vital, à bien des égards, à la sécurité alimentaire et à l'environnement – en proposant une série de constats clés et d'enjeux majeurs pour l'évolution du secteur.

Ce Cahier est construit sur une structure originale qui met en dialogue trois points de vue : celui des prospectivistes de l'IWEPS, celui des spécialistes des enjeux propres à l'élevage du Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W) et celui d'un groupe d'une vingtaine d'acteurs et d'experts rencontrés dans le cadre d'un atelier en décembre 2019 et interrogés via un questionnaire en ligne dans le courant du mois d'avril 2020. Chacun de ces points de vue s'exprime dans une partie spécifique du Cahier. Ainsi, la première partie consacrée aux constats et enjeux résulte de l'analyse réalisée par l'IWEPS. La deuxième partie, quant à elle, vise à présenter les réactions des spécialistes de l'élevage du CRA-W et des acteurs et experts interrogés, à l'état des lieux proposé par l'IWEPS pour ouvrir sur une série d'enjeux d'avenir.

2. Agriculture et élevage bovin en Wallonie : un état des lieux

2.1. AUX LIMITES DE LA « DEUXIÈME RÉVOLUTION AGRICOLE »

2.1.1. Agriculture et sécurité alimentaire

Les politiques agricoles menées en Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale furent motivées par un impératif de sécurité alimentaire appuyé sur un modèle de développement productiviste – ce que les spécialistes qualifient de « Deuxième Révolution Agricole » (Mazoyer & Roudart, 1997 : 493-580). Basée sur la motorisation, la mécanisation, la fertilisation minérale des sols, la sélection des espèces à haut rendement et la spécialisation des activités, cette révolution a transformé radicalement l'agriculture de la seconde moitié du XX^e siècle, en particulier en organisant une division mondiale du travail agricole et en générant des gains de productivité extrêmes, supérieurs à ceux de l'industrie et des services. En effet, entre 1945 et 2000, l'écart de productivité brute entre « l'agriculture la moins performante du monde, pratiquée exclusivement avec des outils manuels (houe, bêche, bâton fousseur, machette, couteau à moissonner, faucille...) et l'agriculture la mieux équipée et la plus performante a véritablement explosé : il est passé de 1 contre 10 dans l'entre-deux-guerres, à 1 contre 2000 à la fin du XX^e siècle » (Mazoyer & Roudart, 1997 : 16). Cette dynamique fut largement soutenue en Europe, dès 1962, par la Politique agricole commune (PAC) européenne. Celle-ci avait pour premier objectif d'assurer la sécurité alimentaire en permettant aux citoyens des pays européens d'accéder à une alimentation de qualité à un prix abordable. Au niveau de l'offre, elle poursuivait un second objectif : garantir aux agriculteurs un niveau de vie conforme aux standards de l'époque. Pour ce faire, la PAC a soutenu massivement le développement de la productivité agricole en assurant aux producteurs un prix garanti, mais aussi en organisant un protectionnisme vis-à-vis des productions étrangères. Cette politique de soutien à la production a permis le développement d'investissements importants dans l'agriculture et l'obtention de gains de productivité totalement inédits. Au sortir de la guerre, cette politique a ainsi permis d'assurer la croissance démographique des populations européennes et de garantir au monde agricole une certaine prospérité.

Encadré 1 : La Deuxième Révolution Agricole

Deux grands spécialistes de l'histoire agricole, Marcel Mazoyer et Laurence Roudart, définissent la Deuxième Révolution Agricole, apparue après 1945, par deux principales caractéristiques : d'une part, l'introduction de nouveaux moyens de production agricole issus de la deuxième révolution industrielle ; d'autre part, la spécialisation des exploitations agricoles dans une seule activité productive. « La deuxième révolution agricole [...] a reposé [...] sur le développement de nouveaux moyens de production agricole issus de la deuxième révolution industrielle : la motorisation (moteurs à explosion ou électriques, tracteurs et engins automoteurs de plus en plus puissants) ; la grande mécanisation (machines de plus en plus complexes et performantes) ; et la chimisation (engrais minéraux et produits de traitement). Elle a reposé aussi sur la sélection de variétés de plantes et de races d'animaux domestiques tout à la fois adaptés à ces nouveaux moyens de production industriels et capables de les rentabiliser. Parallèlement, la motorisation des transports par camions, par chemins de fer, par bateaux et par avions a désenclavé plus complètement les exploitations et les régions agricoles, ce qui leur a permis de s'approvisionner de plus en plus largement en engrais d'origine lointaine et aussi d'écouler massivement et très loin leurs propres produits. » (Mazoyer & Roudart, 1997 : 493-494).

Ce bilan montre que motorisation, grande mécanisation et chimisation ont eu un impact considérable sur le développement de l'agriculture de la seconde moitié du XX^e siècle, à la fois au sein des exploitations qui se sont spécialisées dans la production et ont externalisé les ressources énergétiques nécessaires, elles-mêmes facilement importables, mais aussi à l'extérieur des exploitations agricoles qui ont bénéficié de nouvelles voies d'écoulement de leur production. « *Libérées de la nécessité de se fournir elles-mêmes en biens de consommation variés et en biens de production essentiels (force de traction, fourrages, fumure, semences, animaux reproducteurs, outils, etc.), les exploitations agricoles se sont spécialisées : elles ont abandonné la polyproduction végétale et animale pour se consacrer presque exclusivement à quelques productions destinées à la vente, les plus avantageuses pour elles compte tenu des conditions physiques et économiques de chaque région, compte tenu aussi des moyens et des conditions de production particulières propres à chaque exploitation. Ainsi s'est constitué un vaste système agraire multirégional, composé de sous-systèmes régionaux spécialisés complémentaires (régions de grandes cultures, régions d'herbages et d'élevage à lait ou à viande, régions viticoles, régions légumières, fruitières, etc.). Ce système s'intercale entre un ensemble d'industries extractives, mécaniques et chimiques situées en amont de la production agricole et qui lui fournissent ses moyens de production, et un ensemble d'industries et d'activités d'aval qui stockent, transforment et commercialisent ses produits* » (Mazoyer & Roudart, 1997 : 494). Les auteurs soulignent ici que la révolution agricole contemporaine se développe également en système à l'échelle mondiale. L'économie agricole connaît un développement inédit grâce à une spécialisation qui s'agence à une très large échelle, en particulier grâce à la réfrigération et à la réduction des temps de transport permises par la motorisation et l'énergie pétrolière. Cette dynamique explique l'essor considérable qu'a connu la productivité agricole au cours de cette période, mais aussi la très forte interdépendance des exploitations agricoles avec l'économie mondiale. Elle interroge également sur la capacité qu'ont eue certaines exploitations traditionnelles à franchir le cap de cette révolution ainsi que sur les raisons pour lesquelles certaines n'en ont pas eu les capacités. Ces éléments aident à clarifier les défis auxquels sont confrontées les exploitations agricoles contemporaines en Europe et en Wallonie : arrivées à un niveau de productivité jamais atteint, elles font cependant face aujourd'hui à de grandes incertitudes liées à leur faible compétitivité à l'échelle mondiale, les cadres régulateurs et protectionnistes développés par la PAC ayant été progressivement abandonnés au fil des différentes réformes.

Mazoyer & Roudart identifient quatre enjeux clés dans la capacité des exploitations à entrer dans un système agricole à haute productivité (Mazoyer & Roudart, 1997 : 538-539). Ces enjeux permettent de comprendre à la fois le phénomène de croissance de productivité enregistré au cours de cette révolution ainsi que les raisons pour lesquelles certaines exploitations furent amenées à disparaître à la faveur d'autres.

Le premier enjeu concerne le niveau initial de motomécanisation. L'histoire de l'agriculture montre une mécanisation croissante des exploitations, mais elle se répartit inégalement géographiquement : lors de la deuxième révolution agricole, certaines exploitations ont accès à un niveau de productivité plus élevé que d'autres en raison de leur capacité à accéder à des technologies jouant un rôle clé dans les gains de productivité. Outre la capacité d'investissement, le niveau de mécanisation initial améliore l'accès à ces gains de productivité pour plusieurs raisons : amortissement des technologies, transformations plus aisées de l'appareil de production par l'amélioration plutôt que par une modernisation, familiarité des exploitants aux technologies, etc.

Le deuxième enjeu touche à la taille de l'exploitation, à l'externalisation de la production des intrants et à l'organisation de la production. Les gains de productivité s'avèrent tributaires de l'aptitude de l'exploitant à réduire le ratio homme/superficie, c'est-à-dire à permettre, par une organisation

optimisée et les outils techniques disponibles (notamment les outils motorisés, puis informatisés), d'augmenter la superficie agricole ou la taille des cheptels dont peut s'occuper l'exploitant. En outre, l'abandon des activités de production d'aliments pour le bétail tels que les céréales permet à l'exploitant d'augmenter le temps et la surface disponibles pour la production de denrées alimentaires pour l'homme, mais le rend plus dépendant des industries d'amont, productrices d'engrais et d'aliments pour le bétail.

Le troisième enjeu touche à la capacité d'investissement des exploitations dans des techniques permettant ces gains de productivité. Mazoyer & Roudart parlent, à ce sujet, du « seuil de renouvellement » : « *il existe un seuil de renouvellement des exploitations qui correspond au revenu que percevrait un exploitant sur le marché du travail. Les exploitations dont le revenu par travailleur est supérieur à ce seuil ont la possibilité d'investir, d'adopter un niveau d'équipement plus coûteux et plus performant, et de s'agrandir. Les exploitations dont le revenu par travailleur est inférieur à ce seuil ne peuvent pas investir, ni même renouveler leur matériel et, en même temps, rémunérer la force de travail familiale au prix du marché ; ces exploitations en crise survivent généralement jusqu'à la retraite de l'exploitant* » (Mazoyer & Roudart, 1997 : 539). Cet aspect semble essentiel car les exploitations en crise de rendement et de compétitivité, de plus en plus nombreuses dans le paysage agricole wallon actuel, sont confrontées à cette incapacité à assurer un revenu supérieur aux revenus proposés par les autres secteurs, à un point tel que certaines exploitations survivent grâce au salaire apporté par l'un des membres de la famille travaillant à l'extérieur (voir infra).

Le quatrième enjeu cerne la dynamique enregistrée au niveau du système agricole grâce à cette croissance importante de la productivité ainsi que dans les interactions du secteur primaire avec les services et l'industrie, au niveau du marché du travail. En effet, au sein du secteur agricole, les gains de productivité entraînent progressivement une baisse des prix du marché, ce qui en retour se traduit dans une baisse de productivité (si on la calcule au prix du marché) des exploitations qui n'ont pas pu investir dans leur appareil productif. Celles-ci, en perte de compétitivité, s'avèrent vouées à disparaître. En outre, au cours de la deuxième révolution agricole, le secteur des services et l'industrie, portés par les Trente Glorieuses, connaissent d'importants gains de productivité qui se traduisent dans un relèvement des salaires réels. Ces transformations des secteurs secondaire et tertiaire influencent donc à la hausse le seuil de renouvellement des exploitations agricoles. Ce phénomène renforce le déficit de compétitivité des petites exploitations sous-équipées et peu productives.

2.1.2. Un modèle hyper-productiviste en crise

À partir des années 1990, la dynamique engagée et soutenue par la PAC a connu des évolutions successives qui ont, progressivement, altéré son fondement protectionniste en ouvrant le marché européen à la concurrence internationale. Cette évolution repose, en particulier, sur les accords de commerce internationaux nés de la création de l'Organisation mondiale du commerce en 1995. En effet, les réformes de la PAC se sont succédé à cette période : baisse des prix garantis (1992) et, surtout, découplage des aides (2003). Le découplage signifie que les primes ne sont plus liées à la production, mais à une déclaration de superficie et au respect de certains aspects environnementaux et de bien-être animal. Ces évolutions ont conduit à une perte croissante de compétitivité des producteurs européens ainsi qu'à une plus grande incertitude dans leur gestion en raison de la forte volatilité des prix sur les marchés internationaux, notamment ceux du lait. Le secteur primaire européen, et wallon en particulier, fait donc, aujourd'hui, face à d'importantes remises en question. Pourtant, le secteur agricole n'a jamais été aussi performant qu'aujourd'hui : la productivité du travail ne cesse de croître dans ce secteur, au prix de très lourds investissements en

équipements. Elle est aussi liée à une baisse constante de la main-d'œuvre dans le secteur depuis plusieurs décennies ainsi qu'à la croissance tendancielle de la taille des exploitations.

Encadré 2 : Les exploitations d'élevage bovin wallonnes : évolutions récentes

En Wallonie, depuis les années 1980, le nombre d'exploitations agricoles a été divisé par trois : entre 1980 et 2017, ce nombre s'est réduit de 37843 à 12632 (Burny & Rondia : 34-35 ; SPW, 2018 : 8). La surface agricole wallonne a également diminué, passant de 753 000 ha en 1990 à 732 000 ha en 2016 (SPW, 2018 : 5). En outre, la réduction du territoire agricole s'est accompagnée d'une croissance de la taille moyenne des exploitations qui a doublé entre 1990 et 2017 : la taille moyenne d'une exploitation était de 26 ha en 1990 et est de 57 ha en 2017 (SPW, 2018 : 9).

L'élevage bovin n'échappe pas à cette tendance : entre 1984 et 2016, le nombre d'éleveurs de vaches laitières a été divisé par 6, passant de 19000 à environ 3500, alors que la taille des troupeaux a triplé, passant d'une vingtaine de têtes en 1984 à une soixantaine en 2016 (Burny & Rondia, 2019 : 43-44). Pour les vaches allaitantes, l'évolution de la taille des troupeaux a suivi la même trajectoire. Par contre, l'évolution du nombre d'éleveurs fut légèrement différente : entre 1984 et 1995, s'observe une croissance du nombre d'éleveurs de vaches allaitantes qui traduit une reconversion des troupeaux de vaches laitières en vaches allaitantes suite à la mise en place des quotas laitiers par la PAC en 1984. Ce n'est qu'à partir de 1995, avec la fin des prix élevés garantis par la PAC, que ce nombre a tendu à diminuer dans des proportions similaires à celles des éleveurs de vaches laitières. On observe néanmoins, de façon globale, que depuis la moitié des années 1990, les vaches allaitantes dominent l'élevage bovin en Wallonie.

Concernant les actifs, on observe, au sein du secteur agricole, une augmentation de la main-d'œuvre non familiale, une proportion importante de main-d'œuvre à temps partiel et l'arrivée d'actifs non issus du milieu agricole (nimaculteurs) (Burny & Rondia, 2019 : 36). En outre, un vieillissement tendanciel important de la population d'agriculteurs est à relever : en 2016, 49% des agriculteurs étaient âgés de plus de 55 ans. De plus, une très large majorité d'agriculteurs n'a pas de successeur (44%) ou ne sait pas s'il en aura un (35%) (Burny & Rondia, 2019 : 35).

« La part de l'agriculture dans l'économie wallonne est faible (environ 0,8% du PIB). Toutefois, l'élevage bovin représente une part significative de la production agricole wallonne (47%) » (Burny & Rondia, 2019 : 37). La part de l'agriculture dans le PIB wallon est en régression : elle a été divisée par deux en 30 ans, passant de 1,6% à 0,8% (Statbel, 2018 : 40). Il faut souligner par contre que la part de l'agriculture wallonne dans les exportations demeure relativement importante (autour de 12% en 2017) et est tendanciellement stable depuis 30 ans (Statbel, 2018 : 40).

La part de l'élevage dans l'agriculture ne cesse de diminuer depuis le début des années 2000. Les chiffres consacrés aux principales orientations technico-économiques (OTE) des exploitations agricoles wallonnes publiés par le SPW montrent un phénomène de croissance des grandes cultures et une baisse constante de la part de l'élevage entre 2002 et 2016 (Burny & Rondia, 2019 : 45-46 ; SPW, 2018 : 10-11). Ainsi, les grandes cultures connaissent une croissance forte entre 2002 et 2016, passant de 18% à 32% des OTE (Burny & Rondia, 2019 : 46). Par contre, l'élevage affiche globalement une tendance à la baisse : l'élevage consacré à la production de viande bovine passe d'une part de 25% des OTE à une part de 20% ; l'élevage consacré à la production de lait suit la même tendance, passant de 18% à 13% des OTE. Une petite nuance, toutefois, vis-à-vis de ce bilan : les exploitations mixtes dédiées à la fois à la production de viande et à la production de lait croissent, passant de 10 à 14% (Burny & Rondia, 2019 : 45-46).

Enfin, la baisse structurelle du cheptel bovin wallon se complète d'une croissance continue de l'élevage bio. En effet, entre 2003 et 2018, le nombre total de vaches allaitantes bio a quasiment

quadruplé, passant de 7407 à 27012. De même, durant la même période, le nombre total de vaches laitières bio a presque triplé, passant de 6480 à 18339 (Burny & Rondia, 2019 : 47-48).

2.1.3. Des exploitations « familiales » sous pression

Les activités agricoles présentent la particularité, notamment en Wallonie, d'être gérées de façon « familiale ». C'est d'ailleurs une caractéristique qui fait l'objet d'une reconnaissance publique forte. Le code wallon de l'agriculture stipule dans son premier article : « *la Région wallonne encourage le maintien d'une agriculture familiale, à taille humaine, rentable, pourvoyeuse d'emplois et l'évolution vers une agriculture écologiquement intensive.* » Au-delà du symbole et de la tradition, le caractère familial de l'agriculture wallonne touche, en réalité, plusieurs aspects. Au niveau juridique, cela signifie que, très fréquemment, il n'y a pas de création de personnes morales : l'agriculteur s'engage en tant que personne physique sans limites à sa responsabilité, ses biens personnels ne sont donc pas dissociés de l'exploitation. Au niveau de la gestion, c'est le système familial, organisé autour des différentes générations, alliances et fratries, qui structure les modes de décision et la répartition du travail. Les outils mis en place dans les entreprises des autres secteurs, que ce soit au niveau de la prise de décision ou de l'établissement des contrats de travail, sont peu employés. Au niveau financier, les comptabilités domestiques et de l'exploitation s'avèrent également souvent peu dissociées. L'activité économique est donc étroitement liée au fonctionnement familial. Cet aspect figure également dans la transmission de l'activité entre générations ou membres de la famille. L'aspect familial est également présenté par le secteur comme un atout pour l'agriculture, en particulier, en matière de qualité des produits, de préservation des paysages et de relation avec les animaux.

Encadré 3 : Y a-t-il un « particularisme wallon » dans l'élevage bovin ?

Sur la base d'un atelier rassemblant une série d'experts du secteur¹, nous avons identifié des enjeux propres à l'élevage comme activité à la fois économique et environnementale, mais aussi des spécificités propres aux activités d'élevage en Wallonie.

Du point de vue de la nature économique de l'activité, il est apparu que, malgré l'aspect familial de sa gestion de l'activité, celle-ci requiert un savoir-faire et des compétences techniques élevées pour que l'outil de production soit hautement productif. Cela suppose des engagements financiers importants et des logiques de gestion de moyen, voire de long terme, en raison, d'une part, de l'amortissement long des investissements et, d'autre part, de durées de production incompressibles propres aux élevages bovins.

La nature environnementale de l'activité est également apparue comme fortement structurante. Elle prend, cependant, différentes formes. La première est liée à l'emprise au sol : malgré le caractère intensif de l'élevage wallon, il apparaît intéressant de disposer de ressources fourragères (prairies) en quantités suffisantes pour nourrir le cheptel. La deuxième tient au lien entre les animaux et les éleveurs : travailler avec du « vivant » génère des contraintes fortes, tant au niveau des délais de production (souvent incompressibles) qu'au niveau des tâches quotidiennes imposées par les activités d'élevage (travail d'astreinte). La troisième est liée à l'impact pluriel de l'activité d'élevage sur l'environnement puisqu'elle peut influencer tant l'état des sols que des paysages ou encore celui de la biodiversité.

¹ Cet atelier fut organisé par l'IWEPS en décembre 2019 au CRA-W. Y ont participé une douzaine de personnes issues de la recherche, de l'administration, des syndicats d'éleveurs et des industries agro-alimentaires.

En outre, il est apparu que les risques encourus par l'activité d'élevage sont particulièrement élevés. Ces risques sont tout d'abord financiers : les investissements en capital sont importants, mais de plus en plus difficiles à rentabiliser en raison d'une forte volatilité des prix. Ceux-ci fluctuent énormément, en particulier sur le marché du lait, et beaucoup plus rapidement que la durée d'amortissement des investissements ou la durée du cycle de production. Les exploitations sont soumises à une rentabilité très faible, voire négative, et deviennent de plus en plus tributaires d'un apport de revenus extérieurs (aides financières, salarisation d'un des membres de la famille à l'étranger...). Ces différents risques sont également accentués par la forte dépendance de l'exploitation aux orientations imposées par les acteurs de l'aval (transformateurs et consommateurs) vis-à-vis desquels les éleveurs ont peu d'influence. En outre, les activités d'élevage font aujourd'hui face à un vieillissement important de la population d'éleveurs et aux difficultés de transmission de l'activité ainsi qu'aux obstacles très élevés à la création d'entreprises dans ce secteur, notamment en raison des coûts initiaux importants et de l'incertitude qui pèse sur la rentabilité.

Au cours de l'atelier, a également émergé la question de la comparaison entre la Wallonie et la Flandre, régions qui diffèrent en matière de culture politique. Les politiques agricoles flamandes apparaissent plus libérales et compétitives (surtout dans les secteurs « porcs » et « volaille », avec une forte intégration verticale) alors que la Wallonie promeut une production plus locale et plus différenciée. En Flandre, une orientation « marchande » serait privilégiée, misant sur la compétitivité, la productivité, l'efficacité et l'accès aux marchés internationaux. Dans ce système, l'exploitation ne se structure pas de la même façon qu'en Wallonie : le lien à la terre est moins important, les modes de gestion sont plus entrepreneuriaux et la politique régionale encourage la réduction du nombre d'exploitations. Enfin, la Flandre dégage une valeur ajoutée supérieure à celle produite en Wallonie concernant la viande bovine. En effet, la Wallonie s'inscrit dans un système « naisseur » tandis que la Flandre crée le principal de la valeur par l'engraissement des veaux et des broutards wallons. Ainsi, malgré la régionalisation des politiques agricoles et l'internationalisation des enjeux, la chaîne de valeur s'organise encore à l'échelle nationale, une situation renforcée par la spécificité de la race de bovin viande dominante en Belgique : le Blanc-Bleu Belge, dont les débouchés sont fortement liés au marché national.

2.14. Des perspectives d'évolution complexes

L'élevage bovin, comme l'ensemble de l'agriculture, constitue un secteur d'activité pluriel. Ce secteur présente des caractéristiques qui le différencient fortement des activités industrielles et de service. En effet, outre ses aspects économiques, l'élevage joue un rôle nourricier, social, environnemental et paysager qui suppose une vision et une gestion transversale. Cette nature très particulière de l'activité d'élevage – et des activités agricoles dans leur ensemble – soulève d'importants enjeux du point de vue de ses évolutions futures. Les développements récents de la PAC ont poussé le secteur à renforcer les pans environnementaux et paysagers de ses activités. Cependant, la situation économique du secteur s'avère difficile en raison de sa dépendance au marché international. De ce fait, il fait face à une crise économique majeure. Dans ce contexte, les pouvoirs publics ont soutenu, par l'intermédiaire d'aides financières, les initiatives de reconversion vers l'agriculture biologique qui connaît une croissance importante depuis le début des années 2000 ainsi que vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement. De même, face aux incertitudes et tensions liées à l'internationalisation forte des marchés, les producteurs ont mis en place des stratégies permettant d'améliorer leur captation de valeur comme le développement de labellisations de leur production et le rapprochement des consommateurs, par l'intermédiaire de circuits courts. D'autres encore privilégient la piste du renforcement de la productivité afin de réduire les coûts par un travail d'optimisation des outils de production (infrastructure et cheptel) facilité

aujourd'hui par les progrès technologiques. L'organisation en coopératives de producteurs a également commencé à se développer afin d'assurer une mutualisation de certains coûts et investissements, mais aussi de réduire les intermédiaires pour se reconnecter au consommateur final. Enfin, la diversification des productions et le développement des circuits courts visent à augmenter les revenus des producteurs et à satisfaire les évolutions de la demande vers une alimentation de qualité et durable.

Encadré 4 : Réduction des coûts et récupération de la valeur ajoutée par les éleveurs : entre progrès technologiques, marketing et réorganisation du secteur

Les transformations récentes du marché agricole ont généré pour le secteur de l'élevage bovin une baisse importante des revenus. De façon croissante, les recettes enregistrées par les exploitations par la seule vente de leur production ne suffisent plus à couvrir les coûts, y compris les salaires. Ceci en raison de prix de vente trop bas, dans un contexte de mondialisation, tant au niveau de la viande que du lait, ainsi que d'une hausse constante du prix des intrants. Le revenu des éleveurs s'avère de plus en plus tributaire de ressources externes à leurs activités productives, notamment les aides directes, mais aussi des revenus de substitution issus d'un salaire obtenu à l'extérieur de l'exploitation par un membre de la famille. En outre, le secteur agricole est également confronté à la hausse tendancielle des salaires dans les secteurs secondaire et tertiaire qui accentuent encore son déficit de compétitivité. De plus, comparé aux grandes cultures, dont la part croît régulièrement au détriment de l'élevage, le revenu par unité de travail familial (UTF) dans l'élevage bovin est très inférieur : le revenu moyen par UTF en Wallonie en 2014-2016 était de 30 406€ dans les exploitations de grandes cultures, de 22 412€ dans les exploitations d'élevage de bovins laitiers et de 17 974€ dans les exploitations d'élevage de bovins à viande (Burny & Rondia, 2019 : 55-56).

Dans ce contexte très défavorable à l'élevage, son adaptation s'avère aujourd'hui extrêmement difficile. Plusieurs pistes sont envisagées par les éleveurs, gouvernants et législateurs pour permettre aux éleveurs de poursuivre leur activité en modifiant leur modèle économique afin d'améliorer leur revenu et de tenter, par là, de restituer une rentabilité à leur activité.

La première piste envisagée consiste à poursuivre l'augmentation des gains de productivité tout en maîtrisant les coûts totaux de production pour permettre aux éleveurs de faire face à la réduction des prix et à la concurrence internationale. À cette fin, le renforcement des voies ouvertes par la deuxième révolution agricole est sérieusement envisagé par le secteur, d'une part, en exploitant les technologies informatiques et la robotisation, d'autre part, en travaillant sur l'amélioration des rendements productifs des bovins. Sur le second aspect, les spécialistes renseignent un travail au niveau génétique et au niveau de la santé des animaux : « Ceci recouvre i) les connaissances sur le génome et le phénotypage à haut débit qui doivent permettre une sélection plus précise sur des caractères d'intérêt socioéconomique et de disposer d'animaux plus robustes, plus adaptables et efficaces et des produits animaux aux qualités améliorées [...] ; ii) la maîtrise du microbiome et de l'épigénome animal via la mise en œuvre d'une programmation précoce des individus (in utero, in ovo, pendant la période périnatale) pour pouvoir moduler l'expression du génome de manière ciblée et orienter les phénotypes ; et iii) la maîtrise et la gestion des communautés microbiennes pour améliorer la santé par des approches préventives, basées sur l'écologie microbienne » (Peyraud et al., 2019 : 330). En outre, l'influence des technologies numériques doit permettre une amélioration de la productivité des exploitations : « Les nouvelles technologies du numérique (capteurs, robotique, internet des objets, blockchain...) fournissent des outils et des concepts innovants pour la gestion de l'élevage, et le phénotypage sur de grands effectifs pour une sélection génomique efficace. Le traitement en continu et automatisé d'une énorme quantité de données offre aussi de nouvelles possibilités pour la certification et une transparence accrue des relations entre entreprises

et avec les consommateurs en ce qui concerne les modes de production. L'innovation dans les procédés technologiques doit permettre d'améliorer la valeur nutritionnelle des coproduits végétaux pour l'alimentation animale, les traitements des effluents et les coproduits issus des carcasses » (Peyraud et al., 2019 : 330). Cependant, le développement de tels outils suppose des capacités d'investissement spécifiques. Si l'on suit le concept de seuil de renouvellement proposé par Mazoyer & Roudart défini dans l'encadré 1, une nouvelle vague de sélection des exploitations est amenée à se mettre en place qui accentuera la position des exploitations aptes à passer le cap de ces nouvelles technologies d'amélioration de la productivité et menacera fortement la survie des autres.

La deuxième piste envisagée, parallèlement à la croissance de la productivité et à la maîtrise des coûts, consiste à développer un modèle économique pour l'exploitation axé sur la qualité des produits afin de justifier un prix supérieur à celui du marché. Plusieurs pistes sont envisagées à cette fin, notamment la labellisation des productions ainsi que la réalisation de partenariats entre producteurs, transformateurs, voire distributeurs, afin d'assurer une meilleure répartition de la chaîne de valeur entre les acteurs. Comme le rappelait récemment le ministre wallon Willy Borsus² : « La Wallonie dispose de trois systèmes officiels de labellisation des produits de l'élevage et de l'agriculture wallonne : le label européen pour les produits biologiques ; les labels européens liés à l'origine et à la tradition [...]; le label régional de qualité différenciée [...] ». Au niveau wallon, deux acteurs accompagnent les agriculteurs dans l'obtention de ces labels : l'APAQ-W et Agrilabel. Ces labels visent à assurer au consommateur un gage de qualité supérieure aux standards du secteur. Ils dépassent les seuls aspects d'hygiène et de sécurité alimentaire pour valoriser d'autres dimensions justifiant un prix plus élevé, notamment le caractère familial de l'exploitation, la répartition équitable des marges, la relation équilibrée entre agriculture et société, la garantie de production sans OGM, la différenciation par rapport à la production standard, tous aspects garantis par le « label régional de qualité différenciée » établi en 2014 par le Gouvernement wallon.

La troisième piste envisagée consiste pour les exploitants à mutualiser une série de ressources ainsi qu'à réduire les intermédiaires de l'aval afin de limiter les coûts et de capter une part plus grande de la valeur ajoutée. Deux exemples d'initiatives de ce type furent récemment mis en exergue dans la presse. Sous le titre « Wallonie, des éleveurs bovins prennent leur indépendance », le journal Le Soir a relaté dans son édition du 12 juin 2019, la naissance de la première coopérative wallonne d'éleveurs bovins – dénommée « En direct de mon élevage » – qui permet une vente directe de la viande bovine de l'éleveur aux distributeurs, sans passer par les intermédiaires traditionnels de la filière. Dotée de son propre atelier de découpe, cette coopérative permet aux éleveurs de, indique l'article, « valoriser les bêtes produites dans leur exploitation en vendant la viande à un prix qui leur permet de faire tourner leur commerce tout en respectant le portefeuille et la santé des consommateurs. » La logique poursuivie par les éleveurs est bien de mutualiser une compétence (la découpe et la vente aux boucheries et grandes surfaces) traditionnellement assurée par les chevillards et grossistes afin d'augmenter leurs marges sans trop affecter le prix final. L'article relate la motivation de ces éleveurs à s'organiser en coopérative dans l'interview de son administrateur : « Dans le prix de la viande, nous ne touchons que 34%, rappelle Laurent Otjacques, éleveur Parthenais et croisés Blanc Bleu Belge (BBB) à Glaireuse (Libin), et administrateur de la coopérative. Le reste était réparti entre les chevillards (35%) et les distributeurs (31%). C'est la phase intermédiaire que nous devons supprimer »³. Un autre exemple récemment relaté dans la presse concerne la

² Parlement de Wallonie (2020) « La promotion par les labels et logos des produits de l'élevage et de l'agriculture wallonne », Question écrite du 27 janvier 2020 de BOTIN Frederick à BORSUS Willy, ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.

³ Cette analyse du prix fait l'objet d'une importante controverse au sein du secteur. Voir le point 2.2.2. du Cahier pour plus d'information à ce sujet.

mise en place de circuits courts sur de petits territoires. Dans son édition du 23 janvier 2020, le journal La Libre Belgique faisait état de l'initiative d'une commune rurale, Estaimpuis, qui met en place un réseau de parties prenantes misant sur le rapprochement du producteur et du consommateur. L'idée est de promouvoir l'agriculture locale, tant au niveau maraîcher qu'à celui des productions animales, dans le secteur de la restauration locale. Le quotidien cite dans son article la motivation de l'échevin de l'agriculture de la commune, Quentin Huart, recueillie dans une interview « *Sur nos terres, des hommes et des femmes vouent une véritable passion à la culture et à l'élevage de qualité. Ce sont désormais leurs légumes, leurs produits laitiers et leurs viandes, que le consommateur pourra apprécier dans l'assiette lorsqu'il se rendra au restaurant.* »

2.2. FAUT-IL REMETTRE LA VACHE AU MILIEU DU VILLAGE ?

2.2.1. Dans quel(s) cadre(s) penser l'avenir des productions bovines ?

Le cadre fixé par la PAC pendant un demi-siècle a eu un effet fortement structurant sur la manière dont le secteur agricole, y compris l'élevage bovin, a développé ses activités ainsi que leur dimensionnement. La taille des élevages, les manières de produire ainsi que l'organisation en filières se sont appuyées sur ce cadre de régulation. L'augmentation de la productivité s'est associée à une réduction de la main d'œuvre et à une augmentation de la taille des exploitations. De même, l'élevage bovin belge s'est spécialisé dans deux races spécifiques, le Blanc-Bleu Belge pour la viande, la Holstein pour le lait. Enfin, l'élevage bovin s'organise autour de deux filières : d'une part, la filière lait, d'autre part la filière viande. Ces deux filières s'interpénètrent peu, les éleveurs s'inscrivant généralement dans l'une ou l'autre. Aujourd'hui, les fondements initiaux de la PAC, soit le soutien à la production par une garantie de prix et le protectionnisme, ont disparu : d'une part, les prix sont soumis aux fluctuations des cours mondiaux – très instables pour le lait – et, d'autre part, le marché européen s'ouvre aux importations, mais aussi à une concurrence sur les prix intra-européenne, renforcée par la fin des quotas laitiers en 2015. Dans ce contexte, les acteurs du secteur parlent de « renationalisation de la PAC ». Cela suppose une concurrence budgétaire potentielle entre les États membres, chacun étant amené à reconsidérer la régulation d'une l'agriculture qui présente à la fois d'importants enjeux au niveau local (notamment l'entretien des paysages et la contribution à la sécurité alimentaire), tout en étant tributaire d'enjeux structurés à l'échelle internationale, comme en a témoigné l'opposition récente du Gouvernement wallon aux négociations d'accords commerciaux entre l'Union européenne et le Mercosur⁴. Dans ce contexte, les réactions les plus couramment enregistrées dans le secteur agricole wallon mettent en exergue l'importance de l'agriculture locale pour la qualité paysagère, l'entretien de la biodiversité, la sécurité alimentaire et la vivacité de l'économie locale⁵. Ces réactions s'inscrivent néanmoins fréquemment dans un répertoire défensif

⁴ En janvier 2020, le Gouvernement wallon s'est opposé à donner au gouvernement fédéral son accord pour la négociation du traité de libre-échange avec les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Paraguay, Uruguay). Ce traité, en gestation depuis une vingtaine d'années au niveau européen, suppose d'importants impacts pour l'agriculture wallonne. Le premier motif publiquement assumé par le gouvernement, par l'intermédiaire de son Ministre-Président, Elio di Rupo, le 20 janvier dernier sur les ondes de la radio belge francophone La Première fut : « *Nous ne donnerons pas au gouvernement fédéral les pleins pouvoirs pour négocier, simplement pour la raison suivante : un, l'importation de viande bovine va se faire d'une manière massive ; or, chez nous, en Wallonie, il y a environ 9000 éleveurs, la viande bovine constitue un des éléments essentiels du monde de l'agriculture et de l'élevage ; nous représentons 43% de la production de viande de notre pays ; et non seulement, il va y avoir une importation massive, mais il y a un deuxième problème, c'est l'aspect sanitaire : tout ce qui sera du domaine de l'agriculture, il y aura des produits chimiques et il y aura aussi, par exemple, des antibiotiques, or, nos règles européennes sont strictes. Ce que nous demandons, c'est que les règles dans les pays du Mercosur soient les mêmes que les règles européennes.* »

⁵ Un exemple de scénario catastrophiste fut récemment développé dans une carte blanche publiée par le quotidien La Libre Belgique, le 25 octobre 2019. Elle est signée par Marianne Streeel, la présidente de la Fédération Wallonne de l'Agriculture et Anne Pétré, Directrice des relations publiques de cette même fédération. Les auteures entament leur texte en posant la problématique d'une extraversion complète de la fourniture alimentaire et la menace que cela fait peser sur la sécurité alimentaire wallonne : « *L'approvisionnement alimentaire est devenu compliqué : les pénuries, et l'inflation sont un vrai problème, depuis que nous dépendons de pays étrangers pour nous nourrir. Les rayons des supermarchés sont presque*

plutôt que pro-actif. Dans le contexte actuel, peinent, en effet, à émerger de nouveaux cadres pour penser, organiser et réguler l'agriculture et l'élevage. Quel paradigme pourrait proposer aujourd'hui une vision d'ensemble qui dépasse la triple référence à l'aspect familial de l'exploitation agricole, à la sécurité alimentaire et à l'entretien des paysages pour garantir la pérennité des activités d'élevage en Wallonie ?

Encadré 5 : Vers un nouveau paradigme de l'élevage ? La proposition de l'INRAE

Dans un article paru en octobre 2019 dans la revue *Productions animales* (Peyraud *et al.*, 2019), un groupe de chercheurs français de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) a soutenu la nécessité d'un changement de paradigme pour l'élevage français et européen. Ces chercheurs soutiennent l'hypothèse que dans un contexte de forte internationalisation du secteur avec une croissance de la demande mondiale, mais une baisse de la demande intérieure, l'élevage européen peut avoir « *un rôle précurseur annonciateur d'évolutions qui pourraient avoir lieu aussi à terme dans d'autres régions du monde et éclairer des voies de progrès pouvant bénéficier aux pays tiers* » (Peyraud *et al.*, 2019 : 324). Ils situent ce rôle précurseur dans le développement d'un nouveau modèle d'élevage qui fait cohabiter, d'une part, la recherche d'efficacité propre au modèle productiviste qui permet d'assurer le volume de production nécessaire pour l'industrie et l'export et, d'autre part, « *la résilience des systèmes de production face aux aléas climatiques et sanitaires ainsi que la capacité de l'élevage à restaurer la qualité des écosystèmes et à sécuriser les ressources* » (Peyraud *et al.*, 2019 : 327). Dans cette perspective, l'INRAE soutient le nécessaire recentrage des pratiques d'élevage sur l'agroécologie. Pour l'INRAE, le déploiement d'un modèle agroécologique pour l'élevage doit répondre à cinq objectifs : (1) intégrer production végétale et élevage ; (2) produire une alimentation saine à un prix abordable ; (3) éliminer les pertes en recyclant les biomasses entre secteurs ; (4) contribuer à entretenir la qualité des écosystèmes et assurer la sécurité des ressources ; (5) produire des biens et des services environnementaux tels que le stockage du carbone dans les sols, la préservation de la biodiversité ou la production d'énergie renouvelable.

2.2.2. De nouvelles fonctions pour l'élevage ?

Les évolutions de la PAC ont conduit les activités d'élevage à intégrer des aspects écologiques et environnementaux dès la fin des années 1990. En effet, l'Union européenne a mis en place le découplage des subsides à la production et les a conditionnés, notamment, aux activités de développement rural.

Ces évolutions transforment progressivement la conception des activités agricoles et donc, nécessairement, des activités d'élevage : l'objectif conjoint de sécurité alimentaire et de protection de l'agriculture européenne fait place à divers « services » rendus par l'élevage à l'économie et aux territoires. Ainsi, certains auteurs (Ryschawy *et al.*, 2015) identifient quatre services rendus par l'élevage :

vides. On sent monter l'agressivité dans la population. Surtout en ville... Il faut dire que la nourriture est devenue rare, et hors de prix ». Plus loin dans leur texte, elles épinglent la fin d'une agriculture familiale et l'industrialisation de la production alimentaire : « L'agriculture familiale, c'est fini. Partout. Il reste juste quelques fermes usines, dans certains pays, mais après les scandales alimentaires qu'elles ont provoqués, les gens s'en méfient ». Elles mettent en exergue l'importance de l'agriculture pour le territoire wallon : « Pour rappel, 48% du territoire wallon voit sa gestion confiée aux agriculteurs. Ils gèrent la production alimentaire et non alimentaire, la beauté des paysages, ils s'occupent de l'environnement et de la biodiversité. Notre agriculture repose sur l'élevage (bovins laitiers et viandeux, porcs et volaille, etc.) ainsi que sur les cultures (escourgeon, froment, betteraves, maïs, chicorée, légumes de plein champ, lin textile, chanvre, etc.), les fruits, légumes ou plantes ornementales de nos horticulteurs. On voit aussi se développer des productions moins traditionnelles (escargots, safran...) et de nombreux services et diversifications (tourisme, produits de terroir, activités pédagogiques à la ferme...) »

- L'approvisionnement (production de produits animaux et de co-produits de l'élevage) ;
- La vitalité territoriale (emploi dans les filières de l'élevage et dynamique économique locale) ;
- La qualité environnementale (entretien des écosystèmes, recyclage, entretien des paysages) ;
- La qualité de vie/le patrimoine (esthétique paysagère, patrimoine gastronomique, lien aux animaux).

Ces quatre services couvrent à la fois la sécurité alimentaire, le développement rural et l'environnement ainsi que les aspects sociaux des pratiques d'élevage. De ce fait, l'élevage, le métier d'éleveur ainsi que la place des animaux d'élevage évoluent considérablement depuis peu : des perspectives nouvelles semblent s'ouvrir pour l'élevage au-delà, donc, de la seule activité économique.

En outre, l'élevage fait également l'objet d'expérimentations de nouvelles fonctions, en particulier, sur ses co-produits. Aujourd'hui, notamment suite à la politique allemande en faveur de la production de biogaz, des questionnements émergent sur de nouvelles fonctions remplies par l'agriculture et, indirectement, l'élevage en matière de production d'énergies renouvelables à partir de la biomasse (biogaz, biocarburants) ou via la mise à disposition de surfaces agricoles à l'éolien et/ou au photovoltaïque. Cette option fait d'ailleurs partie de la stratégie de neutralité carbone adoptée par le Gouvernement wallon en décembre 2019 (Gouvernement wallon, 2019a).

Encadré 6 : Élevage, production d'énergie et lutte contre le réchauffement climatique

La question du développement de la production d'énergies renouvelables par l'agriculture fait l'objet d'une attention croissante. L'expérience allemande a marqué les esprits car elle a confronté les acteurs politiques et économiques aux limites d'un modèle de développement de type industriel de la biométhanisation (production de biogaz par le procédé de méthanisation). En 2000, une loi est entrée en vigueur en Allemagne (la loi EEG - Erneuerbare-Energien-Gesetz) en vue de développer les énergies renouvelables. Cette loi, par la garantie d'achat de l'énergie verte à un prix fixe supérieur à celui du marché, a favorisé l'essor de la production d'énergies renouvelables. Elle a accordé une prime spécifique pour les énergies produites à partir de ressources renouvelables, notamment le maïs. Dans les années qui suivirent, la biométhanisation a connu une véritable explosion, le nombre d'installations se multipliant par dix entre 1999 et 2015 (Richter, 2015). Le biogaz fournissait en énergie en 2015 dans le land de Bavière 1,2 million de foyers et a rapporté plus de 4 milliards d'euros de revenus au secteur primaire en 2013-2014 (Richter, 2015).

Cependant, la production de ce type d'énergie fut fortement controversée, en particulier en raison de son impact environnemental et alimentaire : elle s'est accompagnée d'une croissance des surfaces dédiées à la culture du maïs réservée à la production de biogaz, phénomène qui a eu un impact considérable sur les paysages, sur la diversité des cultures et sur la faune. Ainsi, entre un quart et un tiers des surfaces de maïs cultivées en France en 2015 étaient dédiées à cette production d'énergie. Ces controverses ont conduit à une réforme de la loi EEG qui a limité à 60% l'apport de maïs à la matière méthanisée, plafonné les subsides à une production donnée et mis fin au système de subvention à l'utilisation de matières premières renouvelables comme le maïs.

Malgré de telles limites, l'expérience allemande a influencé le développement de filières de biométhanisation dans d'autres pays, notamment en France. Le bilan y fut également assez mitigé. Plusieurs problèmes spécifiques se posent, en effet, dans ce pays. Tout d'abord, l'utilisation de matières premières alimentaires comme le maïs n'est légalement pas possible. De ce fait, pour compléter la matière première organique issue de la biomasse des activités agricoles (lisiers,

fumiers), il a fallu recourir à d'autres matières organiques comme les tontes de gazon ou les déchets organiques alimentaires des collectivités ou des industries. Cette chaîne d'approvisionnement, initialement très peu coûteuse, a vite connu des limites car la croissance de la demande pour ces matières premières en a augmenté le prix. En outre, la valorisation des digestats du procédé de biométhanisation comme engrais s'avère difficile car ce résidu du processus de méthanisation est légalement considéré comme un déchet et, à ce titre, ne peut être utilisé comme fertilisant. Enfin, un dernier facteur limitant est le temps et l'argent nécessaires à l'éleveur pour mettre en place et développer ce type d'activité : il est difficile pour les éleveurs d'associer de façon rentable et équilibrée l'activité d'élevage à celle de production d'énergie (Duval, 2017). De ce fait, certains éleveurs cessent leurs activités d'élevage pour se consacrer entièrement à l'activité de méthanisation, sans garantie de rentabilité de l'activité. D'autres peinent à rentabiliser leurs investissements et se retrouvent dans des situations financières délicates. D'autres encore parviennent à en tirer une ressource complémentaire utile dans un contexte de limitation de la taille des troupeaux et de réduction de l'intensité de l'utilisation des sols pour l'élevage (Michel, 2015).

De telles limites ne réfrèntent toutefois pas l'enthousiasme pour cette nouvelle fonction agricole. Pour certains (Duval, 2017), la fonction énergétique de l'agriculture constitue un juste retour des choses : pendant plusieurs millénaires, l'agriculture a internalisé la production de la force motrice nécessaire à son développement à travers l'élevage raisonné de bêtes de somme (bœufs puis chevaux de trait), par l'entretien de troupeaux et par la culture d'une alimentation céréalière adaptée pour les nourrir. En outre, la production des engrais nécessaires à l'agriculture s'est également appuyée sur les déjections produites par les troupeaux. L'externalisation conjointe de la production d'énergie et d'engrais s'est développée en Europe concomitamment à la deuxième révolution agricole. Après 1945, l'agriculture a massivement misé sur le pétrole, l'électricité et les engrais chimiques pour développer sa productivité. La crise actuelle de ce modèle de développement, tant au plan économique qu'écologique, amène à repenser l'autonomie énergétique et à réduire la part des intrants externes aux exploitations autant pour réduire les coûts que pour des impératifs environnementaux. Dans cette perspective, certains plaident pour un équilibre entre fonction énergétique et nourricière de l'agriculture pour que se développe un nouveau modèle d'exploitation.

Cette perspective s'écarte de l'industrialisation de la production d'énergies renouvelables à base de biomasse comme celle connue en Allemagne pour proposer une évolution du mode de développement des exploitations agricoles où se couplent productions énergétique et alimentaire. Ainsi, au-delà du seul processus de méthanisation de la biomasse, d'autres pistes se développent notamment par l'utilisation des toitures et d'une partie des sols pour la production d'énergie éolienne ou photovoltaïque. *« On pourrait donc imaginer des agriculteurs dédiant environ 5% de leurs cultures à la méthanisation. Cela nuancerait leur empreinte carbone et leur permettrait de toucher une nouvelle source de revenus. On peut également envisager de tolérer que 5% de la surface d'une exploitation puisse être consacrée au photovoltaïque au sol. Ainsi, les agriculteurs conserveraient leur rôle de producteur alimentaire. Ils seraient protégés d'acteurs industriels qui ne trouveraient pas d'intérêt à acheter des fermes pour ces seuls 5%. Ils auraient plus de revenus et pourquoi pas, moins de charges, en cas de développement des solutions d'autoconsommation. »* (Duval, 2017 : 24-25).

L'enjeu de la production d'énergie à partir de biomasse apparaît également de façon croissante comme un élément clé de la lutte contre le réchauffement climatique car cette technique permet de contribuer d'une façon efficace à la capture et au stockage du carbone. Elle est présentée depuis peu par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) comme un élément clé des stratégies d'élimination du dioxyde de carbone de l'atmosphère (GIEC, 2019 : 63) en vue de réduire le réchauffement climatique. Cette technique consiste en la production de bioénergie

avec captage et stockage du dioxyde de carbone : « Son principe est le suivant : les plantes et les arbres absorbent du CO₂ atmosphérique pendant leur croissance ; cette matière végétale (biomasse) est ensuite brûlée afin de produire de la bioénergie ; le CO₂ dégagé par la combustion est capté avant d'atteindre l'atmosphère en vue de son stockage dans des formations géologiques profondes pour une très longue période. Puisque la croissance des végétaux se traduit par une absorption de CO₂ et que le procédé ne rejette pas de CO₂, il peut en résulter une baisse des concentrations atmosphériques » (GIEC, 2019 : 63). Pratiquement, cette technique de production de biomasse aux fins de production d'énergie et de stockage du carbone peut consister en une piste utile et prometteuse pour les nouvelles orientations de l'agriculture et la valorisation des effluents d'élevage. Elle est d'ailleurs prise en compte dans la Déclaration de politique régionale du Gouvernement wallon actuel : « Le Gouvernement soutiendra l'innovation et la recherche et développement en énergie et dans la lutte contre le réchauffement climatique, notamment dans les nouveaux vecteurs énergétiques décarbonés, en lien avec les autres Régions, l'autorité fédérale et avec le niveau européen. Seront visés également des secteurs prometteurs comme le power to gaz, la capture directe de CO₂ dans l'atmosphère, le vitrage photovoltaïque ou le macro-grid électrique dans le but d'en faire de véritables fers de lance de la transition énergétique, de développement économique, industriel et de créations d'emplois » (Gouvernement wallon, 2019b : 63).

2.2.3. Recoupler animal et végétal ? Les propositions de l'agroécologie

La deuxième révolution agricole entamée après 1945 et soutenue jusqu'aux années 1990 par la PAC a déployé une agriculture fondée sur une très forte croissance de la productivité. Ce modèle a cherché à optimiser le fonctionnement des systèmes agricoles dans une logique de progrès, de concentration sur des produits destinés à la vente et non à l'autoconsommation mais aussi de spécialisation de la production et non de diversification. En matière d'élevage bovin, cette révolution a conduit à une distinction entre deux filières d'élevage spécialisées dans le laitier ou dans le viandeux. Dans cette perspective, c'est l'optimisation de la production qui a primé, sans que ne soient pris en compte les effets secondaires de ce mode de production ni le reste du système agro-alimentaire. Ce mode de production a permis d'assurer une abondance alimentaire des populations en croissance. Il permet aujourd'hui d'assurer un volume de production important aux industries agro-alimentaires et de satisfaire la demande extérieure par l'export, devenu un débouché primordial pour l'industrie des produits bovins dans le contexte d'une baisse constante de la demande intérieure (voir infra).

Aujourd'hui, comme nous l'avons vu à propos des transformations récentes de la PAC, les systèmes agricoles doivent répondre à de nouveaux enjeux qui dépassent la seule sécurité alimentaire. Il s'agit, en particulier, d'assurer la résilience des systèmes de production face aux aléas climatiques et sanitaires ainsi que d'assurer l'aptitude des systèmes de production à restaurer la qualité des écosystèmes et à sécuriser les ressources (Peyraud & al., 2019). Dans cette perspective, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) français soutient la nécessité de développer un nouveau modèle d'élevage de type agroécologique. Ce modèle suppose un recouplage de l'animal au végétal : « [Le recouplage animal/végétal] doit contribuer à une agriculture assurant le recyclage des éléments nutritifs, plus efficace globalement et moins consommatrice d'énergie fossile et de produits chimiques, plus autonome en protéines, assurant la fertilité des sols, entretenant la biodiversité, valorisant les paysages et offrant des opportunités de développement de circuits alimentaires locaux » (Peyraud et al., 2019 : 329).

Envisager l'élevage dans cette perspective suppose aussi une diversification de l'activité à plusieurs niveaux : l'activité en elle-même qui intègre la production de l'énergie et des intrants nécessaires à

l'exploitation (voir point précédent) mais aussi « *la diversification des rotations et des assolements, l'alimentation animale offrant des degrés de liberté bien plus importants que l'alimentation humaine pour utiliser et remobiliser dans la chaîne alimentaire une très grande diversité de biomasses végétales non directement utilisables en alimentation humaine* » (Peyraud et al., 2019 : 329). Un tel recouplage suppose de repenser la manière dont s'organisent les systèmes agricoles. Cela peut signifier, par exemple, que l'élevage soit réintroduit dans des zones où il aurait disparu par l'effet de la spécialisation, ceci notamment comme « *outil du biocontrôle (désherbage, lutte contre les parasites) dans les zones spécialisées en grandes cultures, vignes et vergers.* » (Peyraud et al., 2019 : 329) ou dans des exploitations d'agriculture biologique où l'élevage peut fournir un engrais peu coûteux.

Encadré 7 : Les expériences agro-écologiques en Wallonie

L'agroécologie connaît en Wallonie plusieurs développements importants depuis une dizaine d'années. Dès 2009, des chercheurs issus d'universités et de centres de recherches belges ont fondé le Groupe Interdisciplinaire belge de Recherche en Agroécologie (GIRAF) au FNRS (Fonds national de la recherche scientifique). Ce groupe poursuit l'objectif de développer les recherches en agroécologie avec la conviction qu'elle constitue « un paradigme alternatif crédible » aux pratiques agricoles fondées sur le modèle linéaire et productiviste de la deuxième révolution agricole. Son programme de travail suit le principe du recouplage des systèmes élevage-culture dans une perspective similaire à celle proposée par l'INRAE. En effet, pour ces chercheurs, ce recouplage : « *devrait permettre d'accroître la résilience des agroécosystèmes en valorisant la capacité du bétail à convertir une biomasse (pâturage, sous-produit des cultures) qui n'a autrement que peu de valeur économique. Le recouplage des systèmes élevage – gestion de la nature passe par la mise en œuvre de dispositifs d'actions publiques innovants (type Mesure Agri Environnementale (MAE), Natura 2000, Réserves Naturelles) de telle manière qu'ils puissent articuler connaissances scientifiques, pratiques et savoirs des gestionnaires et « compétences » des animaux et troupeaux au sein d'approches collaboratives innovantes* » (Stassart et al., 2012 : 13).

Les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) évoquées par ces chercheurs font l'objet d'une politique spécifique de la Région wallonne dans le cadre du deuxième pilier de la PAC (le développement rural) par le Programme wallon de développement rural. Ce programme consacre aux MAEC un budget spécifique qui équivaut à 23% de l'ensemble du budget du développement rural en Wallonie. Ce budget assure le paiement de subsides aux agriculteurs qui souscrivent à des mesures spécifiques ou engagés dans des « Plans d'action agri-environnementaux ». Les agriculteurs qui adoptent un tel plan s'engagent à mettre en œuvre une série de mesures destinées à améliorer la biodiversité, la qualité environnementale et paysagère de leur exploitation. Ces plans visent six objectifs clés : préserver la biodiversité, protéger les ressources en eau, limiter l'érosion des sols, diminuer les émissions de gaz à effets de serre, favoriser l'autonomie fourragère et maintenir les paysages ruraux.

Les agriculteurs interrogés par la FUGEA (Fédération unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs) dans une série de capsules vidéo disponibles sur YouTube⁶ témoignent de l'intérêt de ces développements favorables à l'environnement à différents niveaux : au plan économique, au plan de la qualité de la production et à celui d'une indépendance accrue des agriculteurs dans leur activité. Pour les éleveurs bovins, la recherche d'autonomie fourragère constitue un objectif satisfaisant plusieurs intérêts : l'amélioration de la rentabilité de la production par l'internalisation des coûts de production de l'alimentation des bovins, l'accès aux primes à la restauration des prairies et

⁶ https://www.youtube.com/channel/UC-G3AKkbcAcl-zmLt_Pzrzw/videos

l'amélioration de la qualité nutritive et gustative des productions (lait et viande). Pratiquement, plusieurs éleveurs wallons s'engagent dans le développement de prairies qu'ils gèrent de différentes façons, soit en laissant la prairie pâturée se développer au gré du broutage et de l'épandage naturel des déjections par les bovins, soit en développant des prairies de fauche enrichies en légumineuses (luzerne et trèfle), soit en cultivant des protéines végétales, en particulier les pois et féveroles⁷. Les aliments autoproduits, couplés à l'augmentation des périodes de pâturage et à des vêlages groupés à certaines périodes de l'année, permettent d'améliorer et d'optimiser l'autonomie alimentaire des bovins et, ce faisant, de réduire les coûts liés à l'alimentation⁸. D'autres éleveurs s'inscrivent dans la mise en place d'un « Plan d'action agri-environnemental » à l'échelle de leur exploitation. Ce plan les engage pour cinq ans et leur permet de générer un revenu stable et continu dans le temps qui complète les revenus issus des produits de l'élevage. Par ce plan, les éleveurs veillent à développer un maillage écologique dans l'exploitation. Outre l'autonomie fourragère et la restauration des prairies, ils s'engagent également à développer une série de pratiques qui favorisent la biodiversité sur l'exploitation en respectant la circulation et les zones de reproduction de la faune par des haies vives, un fauchage « sympa » qui limite l'impact mortel de la fauche sur la petite faune (lièvres, reptiles...) et favorise les espaces permanents de pollinisation ainsi qu'en réduisant la charge du bétail sur les prairies⁹.

2.2.4. *Un monde sans viande ? Les transformations des habitudes alimentaires*

Les éleveurs bovins font face depuis une vingtaine d'années à une baisse constante de la consommation des produits issus de leur activité, en particulier le lait et la viande bovine non transformés. Cela traduit une évolution des comportements alimentaires des consommateurs. Les analyses fournies par l'Observatoire de la Consommation alimentaire et confirmée par plusieurs analyses récentes¹⁰ permettent de comprendre cette dynamique (Comps, S. *et al.*, 2012). De ces analyses ressortent quatre principaux constats :

- Un premier constat concerne les principales dépenses réalisées par les ménages. Au sein du budget total dépensé pour se nourrir par les Wallons entre 1999 et 2008, la part du budget consacré à la viande diminue de plus de deux points de pourcentage passant de 28,3% à 26,1% du budget total.
- Un deuxième constat est que les ménages, s'ils baissent leur consommation de viande, réduisent leur consommation de viande fraîche mais accroissent leur consommation de plats préparés à base de viande : en 1999, la part des plats préparés dans la consommation totale de viande était de 15,7% et passe à 24,7% en 2008, soit une croissance de neuf points de pourcentage au cours de cette période.
- Un troisième constat souligne qu'au sein de cette consommation totale de viande des ménages wallons, la part dédiée à la viande de bœuf – de même que de veau – ne cesse de décroître, passant de 31,8% en 1999 à 27,9% en 2008, ceci non seulement au profit des préparations à base de viande mais aussi au profit de la volaille dont la part a crû entre 1999 et 2008, passant de 18,4% à 21,6%. Il s'agit du seul type de viande qui a connu une croissance au cours de cette période. Les chiffres de consommation publiés à propos d'autres marchés intérieurs montrent des tendances fort similaires : en France, la consommation de viande

⁷ Voir la vidéo FUGEA « Produire les protéines pour son élevage » <https://www.youtube.com/watch?v=eZ0XdoADrNY>

⁸ Voir la vidéo FUGEA « L'autonomie fourragère » <https://www.youtube.com/watch?v=La3l7BNIL6Q&t=26s>

⁹ Voir la vidéo FUGEA « Diversifier son revenu via le maillage écologique » <https://www.youtube.com/watch?v=AxQsY8tXGN4>

¹⁰ Des chiffres plus récents publiés par le Belgian Meat Office montrent que la consommation de viande fraîche de bœuf et de veau a poursuivi son déclin, se réduisant encore de 17% entre 2013 et 2017 (Burny & Rondia, 2019 : 78 ; Belgian Meat Office, 2019 : 19).

bovine est en chute libre depuis les années 1980, passant d'environ 30 kg/habitant/an en 1985 à un peu plus de 20 kg/habitant/an en 2015 alors que la consommation de volaille n'a cessé de croître durant cette période, passant d'environ 17 kg/habitant/an en 1985 à près de 25 kg/habitant/an en 2015 (Legendre *et al.*, 2018 : 480).

- Un dernier constat enregistré par l'Observatoire concerne la consommation de lait et de produits laitiers : entre 1999 et 2008, s'observe une croissance de 15% de la part du budget consacrée aux fromages qui passe de 25% en 1999 à 40% en 2008 et une réduction des dépenses consacrées au lait et au beurre. Des chiffres plus récents nuancent ces évolutions : la consommation de lait demeure en très forte diminution (de 64 litres par Belge en 2000 à 46 litres en 2017), mais la consommation de fromages s'est stabilisée, tandis que la consommation de beurre a repris vigueur (Burny & Rondia, 2019 : 80 ; Confédération belge de l'industrie laitière, 2019 : 49).

Ces évolutions montrent une baisse structurelle de la consommation de viande bovine fraîche et de lait sous forme liquide en Wallonie. Il ne s'agit pas d'un phénomène isolé puisque d'autres pays européens présentent des évolutions similaires. S'il est vrai que les habitudes alimentaires changent au sein des populations et que la consommation de viande a tendance à se réduire, cela signifie-t-il pour autant que la consommation de viande et de produits laitiers issus de bovins est amenée à disparaître ? Les producteurs de viande et de lait produisent, aujourd'hui, de façon croissante, pour l'export à destination de demandes émergentes qui ne faiblissent pas, notamment en Chine et dans certains pays d'Afrique du Nord comme l'Égypte, au prix, cependant, d'une concurrence internationale sur les prix extrêmement forte.

Encadré 8 : Faut-il encore consommer de la viande ? Anatomie d'une controverse

Les différents scandales sanitaires qui ont marqué la production de viande bovine au cours des dernières décennies (vache folle, bœuf aux hormones, trafic de viandes avariées...) ont laissé des stigmates au sein de l'opinion publique. De même, la montée en puissance de la cause animale au sein de mouvements de défense du bien-être animal ou des antispécistes a mis en exergue une série d'effets néfastes pour l'environnement et les animaux du modèle agricole industriel issu de la deuxième révolution agricole. La question de la consommation de viande fait ainsi l'objet d'un débat public soutenu qui a vu éclore au fil du temps de nouvelles catégories de consommateurs : les « flexitariens » consommateurs occasionnels de viande et de poissons, les « végétariens » qui ne consomment ni viande ni poisson, les « végétaliens » qui ne consomment ni viande, ni poisson, ni œufs, ni lait et les « vegans » qui ne consomment aucun produit ou service issu des animaux ou de leur exploitation (Burny & Rondia, 2019 : 87-88).

Plusieurs travaux récents, menés par l'INRAE ont investigué les controverses liées à l'élevage et à la consommation de viande (Delanoue & Roguet, 2015 ; Legendre *et al.*, 2018). Ces travaux soulignent que l'élevage d'animaux fait, en réalité, l'objet de critiques depuis quasiment le début de la deuxième révolution agricole. La synthèse proposée par Delanoue & Roguet montre que trois types de controverses ont animé les débats publics : l'impact de l'élevage sur l'environnement qui remonte aux années 1960, la condition animale dans l'élevage qui date de la même période et la sécurité sanitaire, apparue plus tardivement, suite à l'épidémie d'ESB dans les années 1990, la grippe aviaire en 2005 et l'épidémie de fièvre aphteuse en 2007.

L'enquête menée par ces auteurs auprès de différents acteurs souligne : « *Concernant l'impact environnemental de l'élevage, les points de débat qui ressortent de nos entretiens portent sur les émissions de gaz à effet de serre (GES), la pollution de l'eau, l'alimentation des animaux, l'utilisation des terres et les nuisances (bruits, odeurs)* » (Delanoue & Roguet, 2015 : 42). À propos de l'élevage bovin, l'une des principales critiques concerne son impact sur le réchauffement climatique, par le

biais de l'émission de gaz à effet de serre. « Ce sujet de controverse s'est fortement étendu dans la sphère publique [...] depuis la publication en 2006 du rapport de la FAO « *Livestock's Long Shadow, Environmental Issues and Options* », qui a évalué à 18% la contribution de l'élevage aux émissions de GES à l'échelle mondiale, soit plus que celle des transports. Cependant, depuis la publication de ce rapport, ce chiffre a été contesté par de nombreux scientifiques. Certains d'entre eux, notamment au sein des filières bovines, cherchent à évaluer la capacité de stockage de carbone des prairies, qui compense une partie des émissions de méthane » (Delanoue & Roguet, 2015 : 42-43). Ces émissions concernant principalement les vaches allaitantes, c'est-à-dire la production de viande bovine, un lien s'est progressivement opéré au sein de l'opinion publique entre les enjeux de réchauffement climatique et la consommation de viande bovine.

Dans l'anatomie des controverses proposée par les auteurs, il est intéressant de relever que seul l'élevage bovin fait l'objet d'une critique liée au réchauffement climatique. Tous les autres types d'élevage (porcin, de volailles et caprin) sont épinglés au niveau du bien-être animal (maltraitance des animaux, qualité de leur logement), sauf l'élevage bovin qui bénéficie d'une image plutôt positive sur ce point. L'élevage porcin est également critiqué pour son impact sur la qualité des sols et ses nuisances, en particulier olfactives. Le caractère intensif de l'élevage est perçu négativement pour l'élevage porcin et de volailles.

Une équipe de sociologues engagée par l'INRAE a mené plus récemment une analyse plus poussée de ces controverses (Legendre *et al.*, 2018). Leur analyse met en exergue deux points de compréhension des enjeux : d'une part, le lien entre consommation de viande et critique à l'égard des enjeux liés à l'élevage, dont ils enrichissent également l'analyse ; d'autre part, leur mise en évidence de trois imaginaires très spécifiques qui organisent des « cadres interprétatifs » des enjeux au sein de l'opinion publique et structurent cognitivement les controverses.

À propos du lien entre consommation de viande et critique à l'égard des enjeux liés à l'élevage, les auteurs soulignent que ces critiques prennent appui sur cinq arguments :

- La protection de l'environnement au motif que « L'élevage pollue les sols et contribue de façon importante au réchauffement climatique » ;
- La croissance démographique au motif que « Pour pouvoir nourrir les générations futures, il faut réduire les superficies consacrées à l'élevage et à leur alimentation pour les vouer directement à l'alimentation humaine » ;
- La protection de la santé du consommateur au motif que « Les différents scandales pointent le manque de fiabilité de la production de viande au niveau sanitaire » ;
- La protection des animaux au motif que « Les traitements infligés aux animaux durant l'élevage et au moment de l'abattage ne les respectent pas en tant qu'êtres vivants » ;
- Assurer la viabilité des filières au motif que « Grâce à différentes innovations technologiques, l'élevage va répondre de façon satisfaisante à ces préoccupations et assurer la poursuite des activités d'élevage dans les meilleures conditions. »

Ces cinq arguments génèrent trois types d'attitudes à l'égard de la consommation de produits carnés : (1) l'arrêt de la consommation (la « position végétarienne »), (2) une consommation alternative de viande (« consommer mieux »), (3) le maintien de la consommation et le développement des filières.

Les partisans de l'arrêt de la consommation basent leurs arguments sur la protection de l'environnement, l'enjeu démographique et la protection des animaux. Les tenants d'une consommation alternative se fondent sur une palette plus large d'arguments : « Les critiques adressées aux filières animales ne sont pas liées à l'acte de production lui-même, mais à son

caractère « industriel ». La solution défendue n'est pas d'y mettre fin mais de le réformer en mettant en avant des systèmes alternatifs renforçant le lien social. La perspective envisagée est de consommer mieux, de manière plus qualitative, quitte à consommer moins » (Legendre et al., 2018 : 481). Ceux qui soutiennent le maintien de la consommation et le développement des filières traversent également différents types d'arguments : « [Cette position] est défendue notamment par les professionnels des filières et les organismes qui les représentent. Les réponses aux critiques adressées aux filières sont essentiellement technico-organisationnelles : les solutions passent à la fois par des innovations techniques (optimisation des rations alimentaires pour diminuer la production de GES...), des innovations dans les systèmes d'élevage (réduction des intrants dont les antibiotiques, meilleure prise en compte du bien-être animal...) et par des interrelations entre les maillons des filières (contractualisation) » (Legendre et al., 2018 : 481).

Un second aspect de l'analyse des auteurs, particulièrement utile à la compréhension des controverses, développe l'idée qu'existent dans ces débats trois grands cadres interprétatifs des enjeux de l'élevage : le cadre « antispéciste », le cadre « paysan » et le cadre « industriel ».

Le cadre antispéciste propose une critique radicale de l'élevage en prônant son abandon : « Dans le cadre antispéciste, le problème vient du fait de tuer des êtres capables de souffrir, dotés de sentiments et d'émotions. L'abattage des animaux n'est qu'une partie du problème, puisque c'est l'exploitation animale dans son ensemble que les antispécistes veulent abolir. Ils sont partisans d'une rupture radicale avec le régime alimentaire actuel et visent à l'arrêt de la consommation de viande » (Legendre et al., 2018 : 483).

Le cadre paysan propose un retour vers un élevage proche de celui connu avant la deuxième révolution agricole, un élevage qui restaure le lien entre le végétal et l'animal mais aussi entre le consommateur et la filière de production : « Dans le cadre paysan, le problème vient de la perte de lien entre les éleveurs, considérés comme garants du bien-être animal, et les opérateurs industriels. Les promoteurs de ce modèle militent pour une transition vers un autre modèle agricole et alimentaire, privilégiant des ateliers de production à taille humaine, des outils d'abattage de plus petite taille (voire l'abattage à la ferme) et une plus grande proximité géographique et humaine entre les acteurs des filières » (Legendre et al., 2018 : 483).

Le cadre industriel est soutenu par les différents acteurs de la filière de production, il vise à maintenir la dynamique économique développée autour de l'élevage mais à faire évoluer l'appareil productif pour qu'il intègre les différentes critiques qui lui sont adressées. En outre, dans ce cadre, le consommateur est mis à distance de l'élevage et considéré comme un profane maîtrisant peu les questions techniques occupant le quotidien des acteurs de la filière. « Dans le cadre industriel, le problème vient de la méconnaissance qu'ont les consommateurs de l'étape d'abattage, nécessaire à la production de viande, qui renvoie au rapport de chacun à la mort. Plus largement, les professionnels observent une déconnexion des consommateurs avec les pratiques de production qui génère un manque de confiance. L'allongement des circuits de commercialisation et l'urbanisation croissante de la population conduisent à une rupture des liens avec les mondes agricole et agroalimentaire. Enfin, si le manque de moyens financiers des abatteurs face aux obligations réglementaires peut entraîner des situations anormales, les cas de maltraitance animale restent isolés et ne sont pas généralisables à l'ensemble du secteur. Pour les tenants du cadre industriel, il est nécessaire d'investir pour promouvoir l'émergence et la diffusion de modèles innovants (en termes d'impact environnemental ou d'amélioration du bien-être animal). En outre, un effort particulier doit porter sur la formation professionnelle et la responsabilisation des agents ainsi que sur les moyens de contrôle (inspecteurs de santé publique vétérinaire en abattoirs, par exemple) » (Legendre et al., 2018 : 483).

3. Les futurs de l'élevage bovin wallon en débat

Le débat mis en place dans cette seconde partie du Cahier vise à discuter les constats et enjeux épinglés dans la première partie avec des experts du secteur de l'élevage bovin wallon. La logique poursuivie est donc de mettre en relation les éléments développés dans la première partie du cahier avec le point de vue de personnes aux prises, quotidiennement, avec les enjeux de cette activité. Pour ce faire, nous avons invité deux types d'acteurs à relire de façon critique la première partie du Cahier et nous livrer leur réflexion critique.

Cette seconde partie est, de la sorte, divisée en deux sections. Une première section propose une analyse du Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W) qui mène actuellement, avec le soutien méthodologique de l'IWEPS, une recherche prospective sur les futurs de l'élevage bovin en Wallonie. Une seconde section synthétise les points de vue exprimés par une petite dizaine d'acteurs¹¹ importants du secteur par l'intermédiaire d'un questionnaire en ligne qui leur a été adressé au mois d'avril 2020.

3.1. LES ÉCUEILS DE LA POLITIQUE AGRICOLE FACE AUX TRANSFORMATIONS DU MARCHÉ ALIMENTAIRE

3.1.1. *La PAC face aux évolutions du secteur agricole et de la consommation alimentaire*

Menée à l'échelle européenne, la PAC (Politique agricole commune) a assurément atteint trois de ses objectifs, fixés par le Traité de Rome en 1957 : améliorer la productivité de l'agriculture, et notamment de sa main-d'œuvre, garantir les approvisionnements, et assurer des « prix raisonnables » dans les livraisons aux consommateurs européens. Elle n'a cependant pas réussi à stabiliser les marchés (du moins au niveau international) ni à assurer à tous les agriculteurs un revenu équivalent à celui des travailleurs des autres secteurs de l'économie (revenu de parité).

L'objectif assigné à la PAC par le Traité de Rome, et toujours d'application, d'« assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs » peut être considéré comme atteint en Belgique, au regard des dépenses consacrées au poste « produits alimentaires, boissons et tabac » relevées dans l'enquête sur le budget des ménages. En effet, ces dépenses ont représenté, en 2018, 16,0% du total des dépenses des ménages belges (Statbel, 2019), ce qui correspond à la moitié des dépenses consacrées au logement. Les dépenses consacrées aux produits alimentaires et aux boissons non alcoolisées représentaient 14,0% des dépenses, soit l'équivalent de la somme des dépenses consacrées par un ménage belge à la culture et aux loisirs (7,2%) et à l'horeca (6,6%).

Cette médaille a cependant son revers, elle aussi. Pendant plus de trente ans, la garantie de prix à la production rémunérateurs pour les principales productions agricoles (céréales, sucre, lait, viande bovine), assurée par des achats publics sur le marché, a permis tout d'abord d'atteindre notre autonomie alimentaire dans un premier temps, mais a aussi conduit à déconnecter la production de la demande réelle, de plus en plus dépendante des marchés mondiaux. Les agriculteurs ont fini par choisir leurs productions en fonction des prix fixés par la Commission européenne et non en fonction de la demande réelle, provoquant parfois d'importants déséquilibres (il y eut jusqu'à 40 millions de tonnes de céréales dans les stocks publics, alors même que l'on importait des millions de tonnes de protéines de soja, de manioc, de patates douces... pour nourrir notre bétail). Par ailleurs, les aides publiques, liées globalement à la taille des exploitations, ont conduit à une distorsion de

¹¹ Les acteurs interrogés dans ce cadre sont issus du syndicalisme agricole, de l'administration, d'associations de citoyens, de l'industrie agroalimentaire et de la consultance.

concurrence en faveur des grandes exploitations et au détriment des plus petites, qui ont progressivement disparu. Comme on le constate dans la première partie du Cahier, la taille moyenne des exploitations augmente sans cesse. Il en va de même du capital correspondant, ce qui rend les successions de plus en plus difficiles, les repreneurs étant contraints de s'endetter lourdement. Les agriculteurs se sont intégrés petit à petit dans des chaînes de plus en plus longues, placés entre l'amont, qui leur fournit de plus en plus de semences sélectionnées, d'engrais, de produits phytosanitaires, d'aliments pour le bétail, de matériels agricoles... et l'aval, qui achète les matières premières que produit l'exploitation agricole : le lait, le froment, la viande bovine, la betterave sucrière, la pomme de terre... Cependant, si les prix des intrants (semences, engrais...) ne cessent d'augmenter, les prix reçus par les agriculteurs pour leurs productions ne cessent, sur le long terme, de diminuer (il faut produire de plus en plus de froment pour acheter un kilo d'engrais azoté, par exemple). Face à cette situation, seule la hausse de la productivité du travail (hausse de la quantité produite rapportée à l'unité de travail) permet aux agriculteurs d'obtenir un revenu décent. Cette intensification des pratiques agricoles a entraîné des problèmes qui sont devenus de plus en plus aigus. La santé des animaux est de plus en plus fragile (sélection d'animaux à haut rendement, mais moins rustiques ; concentration parfois très importante, plus favorable au développement de maladies contagieuses), la santé des consommateurs a parfois été mise en danger, suite à des politiques orientées « profit » (par exemple, maladie de la « vache folle », transmissible à l'homme, qui a entraîné l'abattage et la destruction de millions de têtes de bétail), l'environnement s'est dégradé (pollution des eaux par les nitrates et les phosphates, pollution de l'air par l'ammoniaque, réchauffement climatique par l'émission de gaz à effet de serre), le bien-être animal est devenu une préoccupation sociale, mettant en cause les conditions d'élevage et d'abattage.

3.1.2. L'orientation environnementale de la Politique agricole commune européenne

Face à cette situation, des mesures ont été prises petit à petit et des solutions partielles se sont développées. Concernant l'environnement, la définition de dispositifs réglementaires favorisant une meilleure prise en compte des aspects environnementaux a débuté dès 1985 avec des mesures volontaires pour les États membres. Les mesures agri-environnementales sont apparues en 1992 avec la grande réforme de la PAC et le tournant vers l'ouverture des marchés et l'orientation sur la demande mondiale. Ces mesures doivent être proposées par les États membres à leurs agriculteurs, qui ont le choix de les appliquer ou non. Dès 2003, suite à la « revue à mi-parcours » de la PAC définie dans l'« Agenda 2000 », préparant l'adhésion de pays d'Europe centrale et orientale, la « conditionnalité » des aides est devenue d'application : afin de bénéficier des soutiens publics, les agriculteurs doivent désormais apporter la preuve préalable qu'ils respectent une série de réglementations relatives à l'environnement, à la santé (humaine, animale, végétale) et au bien-être animal. Selon le commissaire européen à l'agriculture, Franz Fischler, c'est la meilleure façon de justifier le soutien public accordé aux agriculteurs. En 2013, la dernière réforme a instauré le « paiement vert » qui correspond à 30% des aides directes et, au-delà de la conditionnalité, impose des obligations supplémentaires : rotation minimale des cultures, maintien des prairies permanentes, implantation des « superficies d'intérêt écologique ». C'est ce que la Commission européenne et les professionnels du secteur agricole ont appelé le « verdissement » de la PAC. À côté de ces mesures obligatoires pour l'obtention des aides directes, les agriculteurs peuvent aussi souscrire à des mesures agri-environnementales spécifiques, qui leur donnent droit à des aides complémentaires. Dans les discussions relatives à la prochaine période de programmation, à savoir 2021-2027, il est encore question de renforcer les mesures – obligatoires comme volontaires – en faveur de l'environnement et du climat à travers des « écorégimes ».

3.1.3. L'assurance de la qualité des produits par le soutien à l'agriculture biologique et aux processus de labellisation

Dès le début des années 90, la PAC a aussi mis l'accent sur les aspects qualitatifs de la production agricole. C'est en 1991 déjà qu'est paru le premier règlement relatif à l'agriculture biologique. Et en 1992 ont été définies l'appellation d'origine protégée (AOP) et l'Indication géographique protégée (IGP), qui relie la qualité d'un produit et son origine géographique, ainsi que la spécialité traditionnelle garantie, qui relie le nom d'un produit et sa recette de fabrication. En Wallonie, l'agriculture biologique, qui bénéficie d'aides spécifiques, s'est surtout développée depuis 2005. Elle fait actuellement l'objet d'un plan stratégique visant à atteindre 30% de la superficie agricole wallonne en 2030. Cependant, la part de marché des produits de l'agriculture biologique, quoiqu'en hausse constante, n'est actuellement que de 4% en Belgique, ce qui pose la question des débouchés, surtout dans le secteur de la viande bovine, où seulement 28% des bovins élevés en bio sont écoulés dans cette filière. En effet, les prix à la consommation des produits biologiques sont sensiblement supérieurs à ceux des produits issus de l'agriculture dite « conventionnelle ». Cette différence se justifie notamment par des rendements physiques moindres (certains pensent d'ailleurs que l'agriculture biologique ne pourrait pas nourrir la population humaine mondiale), un recours plus important à la main-d'œuvre (désherbage manuel plutôt que chimique, par exemple) et une sensibilité plus importante aux maladies (interdiction des traitements chimiques). De plus, la mise en œuvre de filières alternatives nécessite de lourds investissements logistiques, car tous les outils (transport, stockage, transformation, distribution...) doivent être spécifiques. Dans le camion de collecte du lait, par exemple, il est impossible de mélanger le lait conventionnel et le lait bio.

La question est par ailleurs ouverte : le bio doit-il se généraliser, se « démocratiser », avec un nivellement des prix vers le bas, ou au contraire rester dans une « niche », avec des prix plus élevés que ceux des produits conventionnels et accessibles avant tout aux catégories sociales disposant de revenus supérieurs à la moyenne et/ou particulièrement sensibilisées aux questions d'alimentation ?

Pour le lait, la situation est moins problématique car les produits laitiers occupent une place en vue dans l'ensemble des productions biologiques, après la catégorie des fruits et légumes. En 2019, en effet, le lait et les produits laitiers représentaient 22% des dépenses des ménages belges consacrées aux produits alimentaires frais biologiques (Beaudelot & Mailloux, 2020). Par habitant, ces dépenses pour le lait et les produits laitiers bio s'élevaient cette année-là à 10,5 €. Par ailleurs, le nombre de produits reconnus par des cahiers des charges officiels, y compris sous le label de qualité wallon, augmente progressivement en Wallonie. Le fromage de Herve est une AOP, comme le beurre d'Ardenne. Le jambon d'Ardenne, le pâté gaumais, le saucisson d'Ardenne sont des IGP. La « viande de Blanc-Bleu Belge », répondant à certains critères, fait l'objet d'une demande de reconnaissance en tant qu'IGP auprès de la Commission européenne, tout comme la « boulette de Namur » dans le domaine laitier. Parmi les produits reconnus sous le label de qualité wallon se trouvent le « porc fermier », le « porc plein air », le « poulet de Gibecq »... Ces systèmes permettent de protéger les produits de la concurrence et de garder une activité économique liée à un territoire bien défini. Ils permettent également aux agriculteurs et aux autres opérateurs de la filière de se partager équitablement la valeur ajoutée obtenue. Cependant, les prix pratiqués sont généralement supérieurs à ceux des produits génériques comparables, ce qui nécessite des efforts de communication vers le citoyen/consommateur pour justifier cette différence de prix.

3.1.4. Quelle(s) stratégie(s) pour les producteurs face aux transformations des marchés alimentaires ?

Afin de faire face aux problèmes actuels, les éleveurs sont souvent confrontés au choix suivant : produire autant, voire plus, tout en maîtrisant mieux les coûts de production, ou produire autrement et capter la valeur ajoutée dégagée. Dans l'élevage bovin, l'alimentation est le coût principal, représentant généralement 60 à 70% du prix de revient. Il faut donc y apporter une attention particulière. En Wallonie, l'élevage bovin est fortement lié au sol, via les cultures arables fourragères et la prairie permanente qui représente presque la moitié de la Surface Agricole Utilisée (SAU) wallonne. Cette dernière ne doit donc plus être considérée comme une production marginale, réservée aux terres de moindre qualité, mais bien comme une culture à part entière, devant bénéficier des soins les plus adaptés. Par ailleurs, certaines terres (trop humides, de pente forte, trop superficielles...) ne conviennent pas aux cultures arables et sont donc des prairies « obligées ». Seuls les ruminants, dont les bovins, sont capables d'exploiter ces prairies et de transformer l'herbe en aliments tels que lait et viande apportant à l'homme des nutriments importants pour sa santé. Ceci doit permettre aux exploitations bovines d'être plus autonomes par rapport aux industries d'amont (fabricants d'aliments pour le bétail) et plus résilientes en cas de crise (économique, sanitaire...). L'agriculture et l'élevage de précision, en effet, emploient des outils numériques des plus modernes, permettant de relever (via des « capteurs ») et de traiter une masse de données considérable (le « big data ») avec pour objectif une meilleure gestion des processus de production, comme l'épandage d'une quantité d'engrais azoté ajustée au mieux à la quantité d'engrais déjà présente dans le sol, et cela à une échelle de superficie réduite. L'agriculture de précision permet de faire correspondre au mieux les besoins des plantes et des animaux aux apports d'intrants (engrais, aliments du bétail...) et donc de réduire la consommation de ceux-ci tout en maintenant le niveau de production.

La mise sur pied de groupements de producteurs permet de non seulement maîtriser les coûts, mais aussi d'améliorer en leur faveur le rapport de force avec les acheteurs de matières premières, voire d'investir dans la transformation et la distribution. Les circuits courts refont leur apparition (vente à la ferme, au marché, livraison à domicile...) et permettent aussi aux producteurs de garder une part plus importante de valeur ajoutée par unité de produit. Les quantités vendables par cette voie restent cependant limitées.

L'autonomie énergétique des exploitations peut également être améliorée dans une certaine mesure, par exemple par la biométhanisation des effluents d'élevage ou l'installation d'éoliennes. Comme toujours, une analyse coût/bénéfice doit cependant être menée cas par cas.

Le développement de produits locaux de qualité différenciée est également une possibilité d'assurer le déploiement économique et le maintien d'activités dans une région bien déterminée. Dans le secteur bovin, il existe déjà plusieurs initiatives dans ce domaine, dont certaines datent de plusieurs décennies, tant dans le secteur laitier que dans la filière viandeuse.

Du côté de la demande, les consommateurs constituent des groupements d'achat, des coopératives, qui leur permettent de se fournir directement auprès des producteurs, afin de mieux connaître les produits, leurs modes de production, leurs origines, et d'établir des liens avec les éleveurs.

Les solutions d'avenir sont multiples et doivent être adaptées à chaque cas, au vu de la grande diversité des exploitations wallonnes, car chaque exploitant et chaque exploitation présentent des caractéristiques uniques qui nécessitent des réponses adaptées.

Néanmoins, l'exploitation de demain, selon l'opinion des scientifiques du CRA-W, doit être plus résiliente et plus diversifiée, y compris par des activités extra-agricoles. Des exploitations de

polyculture/élevage semblent mieux à même de résister aux aléas climatiques, économiques, sanitaires... en mettant en œuvre synergies, économies circulaires, complémentarité, réduction des intrants achetés et remise de la nature au centre des activités de production.

3.1.5. Une nouvelle approche du prix des produits de l'élevage ?

Actuellement, les prix du marché ne tiennent compte que des aspects financiers liés à la chaîne alimentaire et à la fonction nourricière de l'agriculture. Une politique de « prix-vérité » permettrait de mieux refléter l'ensemble des aspects économiques, intégrant les externalités positives (services agro-écosystémiques, maintien du patrimoine culturel, des paysages, relations producteurs/consommateurs...) et négatives (pollution de l'eau et de l'air, gaz à effet de serre...) parfois difficiles à traduire en valeur monétaire. L'agriculture peut d'ailleurs contribuer plus nettement encore qu'aujourd'hui à l'amélioration de notre environnement en favorisant la biodiversité, en apportant au sol de la matière organique améliorant sa fertilité, en stockant le carbone dans les sols, en filtrant les eaux à travers les prairies ou encore en luttant contre l'érosion. La prise en compte de tous ces éléments permettrait de garantir la durabilité des activités agricoles en préservant l'environnement et l'utilisation des ressources naturelles, en assurant un revenu décent aux agriculteurs et aux autres maillons de la filière et en renforçant les liens sociaux entre les agriculteurs et les citoyens. Une telle politique, cependant, entraînerait une augmentation des prix des denrées alimentaires. Dans ce contexte, l'attitude des citoyens concernant leur comportement alimentaire, le(s) modèle(s) d'agriculture qu'ils agréeront, les attentes qu'ils exprimeront par rapport à un secteur remplissant de nombreuses fonctions, mais aussi les dépenses qu'ils sont prêts à consentir pour leurs achats alimentaires, jouera un rôle prépondérant. Dans le cas où cette politique de « prix-vérité » pourrait poser des problèmes aux catégories sociales les plus défavorisées, des mesures spécifiques à caractère social s'avèreraient alors nécessaires.

3.1.6. Vers une reconnaissance sociale des éleveurs ?

Outre la fonction vitale d'assurer en quantité et en qualité l'alimentation des êtres humains, l'agriculture, y compris les activités d'élevage, procure aujourd'hui d'autres services aux sociétés, grâce à une prise de conscience des problèmes tant environnementaux que socioéconomiques posés par la pratique de méthodes grandes consommatrices de produits de synthèse, d'énergie, de ressources naturelles... Même si ces pratiques ont permis d'assurer notre autonomie alimentaire, tout en réduisant considérablement la part des dépenses des ménages consacrées à l'alimentation, les externalités négatives sont devenues évidentes et les agriculteurs, éclairés par la recherche et soutenus par la politique agricole européenne, s'orientent de plus en plus vers une gestion équilibrée et durable des ressources naturelles, favorisant la biodiversité, contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique, entretenant les paysages, mettant en valeur le patrimoine culturel de nos campagnes...

Combinant des compétences en matière de gestion durable des ressources naturelles, de biologie, d'économie et de gestion, de mécanique... et contribuant significativement au bien-être de la population, l'agriculteur ne manquera pas de voir s'améliorer son image dans le grand public, d'obtenir une reconnaissance sociale justifiée, de trouver un sens à son métier et de s'intégrer dans un tissu relationnel dépassant le cadre de son secteur d'activité.

Dans une interview accordée au journal « Le Soir », le 12 mars 2020, dans la rubrique « Opinions et idées », Erik Orsenna, économiste et écrivain, dit la même chose. Dissertant sur la crise du coronavirus, il en vient à la politique agricole : « Par ailleurs, prenez la question de l'alimentation. Le budget des ménages consacré à l'alimentation est passé, en trente ans, de 30% à 10%. L'attention qu'on prête à ce qui 1) nous constitue et 2) est la source principale de nos maladies, c'est quand

même hallucinant... « Nous buvons 80% de nos maladies », affirmait déjà le maître Louis Pasteur. On préfère être sur Netflix plutôt que bien bouffer. On marche sur la tête ! Quand je vois les enseignes de grande distribution qui se battent sur des prix toujours plus bas, j'ai envie de leur dire : « toujours plus bas, toujours plus dangereux ! ». Car attendre des paysans – que l'on accable ! – qu'ils produisent de moins en moins cher implique, pour eux, de produire avec de moins en moins de gens et avec de plus en plus de chimie. La crise actuelle renvoie à la question de la crise agricole, qui touche tous les pays européens, au moment de la redéfinition de la PAC (Politique agricole commune). C'est donc une question de culture générale, une question quasi « religieuse » et non morcelée de la réalité ».

Mais tout ceci n'est pas nouveau. En 1983, Jacques Poly, alors Président Directeur Général de l'Institut National de Recherche Agronomique en France, avait été invité comme orateur à un séminaire d'économie rurale organisé conjointement par l'Association des Ingénieurs de Gembloux et l'Association des Ingénieurs Agronomes de Louvain-la-Neuve. Il avait choisi pour titre de son exposé : « Pour une agriculture plus économe et plus autonome ». Un sujet plus que jamais d'actualité et ... d'avenir !

3.2. SYSTÈMES D'ÉLEVAGE, REVENUS DES ÉLEVEURS ET ENVIRONNEMENT : TROIS GRANDS ENJEUX POUR L'AVENIR

La consultation d'acteurs de l'élevage bovin¹² réalisée par l'IWEPS et le CRA-W a permis de discuter les constats et enjeux réalisés dans la première partie de ce Cahier et de les mettre en écho des perspectives proposées par le CRA-W dans la précédente section. De ces débats ressortent trois enjeux d'avenir. Ces enjeux touchent à trois aspects qui semblent des leviers importants pour l'évolution future de l'élevage bovin en Wallonie.

Le premier aspect concerne le développement d'une approche systémique de l'élevage qui le décompartmente de la logique spécialisée et sectorielle de l'élevage industriel, pour faire face aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux.

Le deuxième aspect touche à l'économie de l'élevage : il s'agit de le penser en fonction de la valeur qu'il produit afin d'assurer à l'éleveur des revenus suffisants pour couvrir ses charges, ses besoins d'investissement et s'assurer une certaine protection vis-à-vis des marchés internationaux pour la fixation des prix, en un mot : une plus grande autonomie.

Le troisième aspect a trait aux rapports de l'élevage à l'environnement. Il suppose que les services environnementaux rendus par l'élevage bovin bénéficient d'un encouragement et d'une reconnaissance. Réduire l'élevage aux émissions de gaz à effets de serre résultants de la fermentation entérique propre aux ruminants revient à ignorer les effets majeurs de l'entretien des prairies par ces herbivores sur la capture du carbone, de même qu'à perdre de vue le fait que leur régime alimentaire les rend complémentaires des êtres humains, au contraire des animaux monogastriques, tels que les volailles, friands de céréales.

3.2.1. Systèmes d'élevage et races bovines : quelles perspectives d'évolution ?

Il ressort de l'avis des acteurs interrogés que l'élevage bovin wallon est engagé dans différentes directions d'évolution possibles, certaines ancrées dans le modèle industriel, d'autres davantage axées sur le développement de logiques plus « circulaires ». L'un des acteurs mentionne à ce sujet que « différents systèmes d'élevages sont présents sur notre territoire. Leurs niveaux de production, les performances économiques ou leurs impacts environnementaux ne sont pas les mêmes. »

¹² Les acteurs et les experts interrogés dans ce cadre sont issus du syndicalisme agricole, de l'administration, d'associations de citoyens, de l'industrie agroalimentaire et de la consultance.

Cette diversité est intéressante à souligner, en particulier lorsqu'il s'agit de réfléchir à de possibles futurs de l'élevage. Cela permet également d'appuyer l'idée que l'agriculture de type « industriel » n'est pas ou plus un modèle qui structure de façon homogène l'approche de l'élevage.

Il n'en demeure pas moins, cependant, que ce type d'élevage continue de conditionner autant ses structures matérielles que ses logiques de gestion et son imaginaire social. Il a, d'ailleurs, constitué un point de départ commun aux réflexions critiques des experts interrogés pour identifier différents enjeux spécifiques.

Par exemple, la spécialisation de l'élevage soulignée dans la première partie peut intervenir au sein d'une même exploitation qui s'occupe de deux troupeaux : « *l'un laitier avec des vaches très productives de type Holstein et l'autre viandeux le plus souvent de Blanc-bleu belge.* », nous rapporte un des acteurs interrogés.

Cette spécialisation s'appuie sur des races spécifiques dotées de fonctions productives déterminées qui soutiennent une logique agricole plus intensive. Cette logique est compartimentée entre deux filières très organisées tant en amont de l'élevage, par la fourniture des intrants nécessaires, qu'en aval au niveau de la transformation et de la commercialisation. Cette dynamique réduit fortement l'autonomie de l'éleveur et le rend dépendant d'une multiplicité d'acteurs et de facteurs. Elle augmente également la fragilité financière des exploitants, en raison de la très faible diversification de leur activité et de leurs produits, mais aussi, car cette spécialisation suppose des investissements réguliers dans les outils de production afin d'accroître la compétitivité et la rentabilité.

Plusieurs acteurs soulignent qu'en Wallonie la fragilité des exploitations d'élevage est importante : d'une part, en raison d'une contraction de la demande pour la viande bovine issue de la race Blanc-Bleu Belge pour la consommation à domicile ; d'autre part, en raison des fluctuations importantes du prix du lait. Ils proposent donc un travail critique sur les races de bovins utilisées en Wallonie, notamment pour privilégier des troupeaux de races dites « rustiques » qui bénéficient d'une plus grande autonomie alimentaire et nécessitent moins de soins. Le vêlage par césarienne est quasiment systématique sur les Blanc-Bleu ce qui rend impossible, par exemple, la commercialisation en filière bio, pourtant en plein essor. Par contre, nous dit un acteur : « *Les races rustiques, ne nécessitant pas de césarienne pour les vêlages et ne consommant pas de concentrés, devraient être soutenues.* » Une réorientation vers de nouvelles races plus adaptées tant aux évolutions de la demande qu'à de nouveaux systèmes d'élevage plus polyvalents apparaît indispensable pour plusieurs des acteurs interrogés. La majorité des acteurs estiment, néanmoins, qu'il est important de préserver une logique différenciée et se méfient de modèles d'élevage qui auraient une visée globale : « *Les pistes d'évolution doivent se faire au cas par cas. Pour certaines situations, la recherche d'autonomie permet par exemple d'améliorer la rentabilité économique* », nous dit ce répondant.

Malgré la prudence des acteurs interrogés dans leur jugement des logiques à l'œuvre, une grande partie d'entre eux estiment que la reconquête de l'autonomie par les éleveurs est une priorité. Pour ce faire, en complément du développement de l'élevage de races bovines plus polyvalentes et autonomes, la plupart misent sur une mutualisation de ressources permettant davantage de maîtrise de l'amont et de l'aval de leur activité. La reconquête de l'autonomie peut aussi passer par une déspecialisation de l'élevage wallon dans l'activité de « naisseur » et un passage vers celle de « naisseur-engraisseur », ceci pour se réapproprier la valeur ajoutée.

En amont, la mutualisation des ressources peut passer par un travail plus étroit entre exploitations agricoles à petite échelle pour mettre en place des systèmes de polyculture/élevage. Cela suppose la création de dynamiques d'économie circulaire à l'échelle locale. Cette logique peut également se mettre en place au sein de fermes multifonctionnelles qui intègrent une partie de la production

de leurs énergies primaires. Il ne s'agit pas uniquement d'une question environnementale mais bien également d'une question économique fondamentale pour l'élevage car, nous indique un acteur, « *le renforcement de l'autonomie alimentaire des exploitations quand les aliments achetés représentent la moitié des charges opérationnelles de la production laitière* » s'avère crucial.

À l'aval, la création de coopératives et de groupements de producteurs peut permettre une meilleure gestion de la valeur ajoutée des productions bovines en rapprochant producteurs et consommateurs et en réduisant les intermédiaires. Nous y reviendrons au point suivant.

Ainsi, chez la plupart des acteurs interrogés se dégage un souci pour une conception de l'élevage davantage systémique. La mise en relation des différentes composantes de l'élevage et le développement d'une approche complexe de celui-ci semblent constituer le soubassement d'une conception renouvelée de l'élevage bovin. L'un des acteurs nous indique d'une façon volontairement provocante : « *Le verbe « exploiter » devrait faire place au verbe « coopérer »* ». Cela résume bien cette approche plus systémique des choses mais aussi plus attentive aux besoins et spécificités des différents éléments qui constituent le système : le bovin, l'origine de son alimentation, les produits qui en sont dérivés, l'organisation des différentes parties prenantes de la chaîne de valeur, leurs intérêts propres et l'introduction de dynamiques de dialogue et d'information entre ces différents éléments constitutifs des systèmes d'élevage émergent ainsi des commentaires des acteurs comme une piste d'évolution féconde pour ce domaine d'activité.

Toutefois, malgré le caractère prometteur de ces évolutions, les acteurs interrogés reconnaissent que l'élevage bovin wallon fait face à d'importantes menaces, à la fois propres aux limites d'une organisation de type « industriel » de l'élevage, mais aussi en raison de transformations sociétales et économiques externes au secteur.

Un premier ordre de menaces concerne les activités d'élevage. À ce titre, certains acteurs épinglent le risque de « *concentration des acteurs dans les filières conventionnelles* ». Cela signifie, notamment, de demeurer dans le partage institué entre filière lait et filière viande et de se refuser à évoluer vers une approche systémique qui intègre une vision plus transversale de l'élevage et de son économie. D'autres insistent sur le manque de valorisation sociale du métier d'éleveur : autant la pénibilité du métier que son sens dans un contexte de méfiance sociale vis-à-vis de l'élevage pour des raisons environnementales ou sanitaires risquent de s'opposer au renouvellement des générations d'éleveurs wallons, dont l'âge moyen demeure très élevé.

Un second ordre de menaces relève de facteurs plus exogènes aux activités d'élevage. Au niveau économique, certains épinglent l'augmentation constante du prix des terres agricoles : « *Vu les prix des terres, il sera impossible de maintenir l'élevage vu sa faible rentabilité. Il sera aussi inenvisageable de demander aux agriculteurs de se lancer dans des modèles plus extensifs.* » La faible rentabilité de l'élevage entre également en concurrence, au niveau agricole, avec les grandes cultures : « *La rentabilité des grandes cultures pousse à charruer les prairies.* », nous confie un des acteurs. De grands changements affectent également les pratiques de consommation, en particulier en viande bovine. Les acteurs interrogés s'accordent sur les menaces liées à la baisse de consommation de viande bovine – en particulier de morceaux dits « nobles » – qui touche de plein fouet la tradition d'élevage de Blanc Bleu Belge en Wallonie, race bien pourvue en ces morceaux, dont l'avenir est aujourd'hui menacé. Enfin, les changements climatiques, notamment les sécheresses plus fréquentes « *fragilisent les exploitations d'élevage par la réduction des ressources fourragères* », nous indique cet acteur. Les aléas climatiques mais aussi les risques sanitaires peuvent impacter très négativement la trésorerie des exploitations.

3.2.2. Prix, valeur et revenu : l'épineux enjeu de la « capture de la valeur ajoutée »

Des réponses des acteurs interrogés ressort également l'importance de l'enjeu économique de l'activité d'élevage. Les constats réalisés dans la première partie du Cahier ainsi que les commentaires du CRA-W montrent à quel point cette activité est aujourd'hui bouleversée dans son modèle économique.

Le revenu de l'élevage inscrit dans une logique industrielle a reposé pendant plusieurs décennies sur un soutien public aux activités agricoles garanti par différents systèmes de subsides et de primes conçus par la PAC, complétés d'un système de contrôle des prix du marché via une forme de protectionnisme de l'agriculture européenne.

Ces deux systèmes se sont fortement érodés au cours des dernières décennies. D'une part, les réformes successives de la PAC ont rendu les revenus des éleveurs issus des primes et subsides de plus en plus conditionnels, d'autre part, le protectionnisme européen a progressivement disparu avec les accords de commerce internationaux.

De ce fait, le modèle économique de l'élevage a fortement évolué et les adaptations des éleveurs à ces évolutions s'avèrent complexes, notamment en raison de leur forte spécialisation et de leur dépendance aux versants amont et aval des filières au sein desquelles s'inscrit leur activité.

Dans ce contexte, les acteurs consultés ont mis en exergue deux questions problématiques : d'une part, celle de la fixation du prix des productions bovines ; d'autre part, l'importance d'une réflexion sur la production de valeur dans l'activité d'élevage pour faire évoluer son modèle économique.

La question de la fixation du prix des produits de l'élevage est apparue comme une problématique commune aux productions agricoles, étroitement liée à l'organisation des acteurs des différentes filières de production. Les producteurs agricoles, comme les éleveurs, apparaissent, à ce niveau, fortement dépendants d'autres acteurs auprès desquels, semble-t-il, leurs leviers d'action demeurent très limités. L'un des acteurs interrogés nous indique ainsi : *« Les prix trop faibles (en particulier en viande bovine) sont dus aussi à la répartition inéquitable des marges au sein des filières, les marges perçues par les agriculteurs étant trop faibles. C'est pour nous, et d'autres acteurs, une situation qui s'explique notamment par un manque de transparence dans la fixation des prix au niveau des filières agricoles conventionnelles et par la faible capacité de négociation des agriculteurs dans les filières agricoles. Si les producteurs ne sont pas écoutés, une situation qui s'explique notamment par la structuration des filières où les agriculteurs se retrouvent face à quelques gros interlocuteurs et n'ont donc pas de poids dans les négociations concernant la fixation des prix. »*

Dans la première partie du Cahier, nous épinglons cette difficulté des producteurs à influencer les prix et la façon dont ils tentent de la contrer par la création d'une coopérative de producteurs dénommée « En Direct de mon élevage ». À ce sujet, nous relatons une interview du journal Le Soir d'un de ces représentants qui indique : *« Dans le prix de la viande, nous ne touchons que 34%, rappelle Laurent Otjacques, éleveur Parthenais et croisés Blanc Bleu Belge (BBB) à Glaireuse (Libin), et administrateur de la coopérative. Le reste était réparti entre les chevillards (35%) et les distributeurs (31%). C'est la phase intermédiaire que nous devons supprimer. »*

Cette affirmation de l'administrateur de la coopérative a fait vigoureusement réagir l'un des acteurs interrogés : *« Il est totalement faux de dire que les chevillards et grossistes captent 2/3 de la valeur ajoutée afin d'augmenter leur marge sans trop affecter le prix final. »*, affirme-t-il. Il a, pour soutenir cette affirmation, développé toute la complexité de la fixation du prix de produits de l'élevage et les difficultés actuelles, inhérentes à l'organisation en filière.

Pour cet acteur, une série d'éléments doivent être pris en compte pour bien comprendre la façon dont s'organise la distribution de la valeur au sein de la chaîne de production afin d'éviter d'en avoir une vision simpliste.

Un premier facteur important, qui influence toute la chaîne de valeur, identifié par cet acteur est « *la pression à l'achat mise par certains acteurs de la distribution.* »

Un second facteur à prendre en compte, d'après lui, touche au processus de valorisation de la carcasse vendue par l'éleveur en produit prêt à être consommé. Ce répondant souligne en effet que l'on ne peut avoir une vision uniforme du prix puisque le kilo de carcasse n'a pas la même valeur que le kilo de produit prêt à être consommé. Différents acteurs interviennent dans la chaîne de valorisation et doivent en être rémunérés. Ainsi cet acteur indique : « *Si l'on fait l'exercice de comparer non pas les prix au kg payés (puisque'il ne s'agit pas de même kg étant donné que l'on a d'un côté une carcasse avec ses os, sa graisse... et de l'autre un produit paré et fini), mais plutôt les montants perçus pour une carcasse entre l'agriculteur, le chevillard-grossiste et le distributeur, voici les rapports que l'on obtient pour une vache Blanc- Bleu Belge labellisée :*

- *% de la valeur globale d'une carcasse payé à l'agriculteur : 51,63% ;*
- *% de la valeur globale perçue par un grossiste livrant une carcasse désossée et prête à trancher : 11,59% ;*
- *% de la valeur totale de vente hors TVA alloué au distributeur portionnant la viande en magasin : 36,78% (de celle-ci, il faut décompter la casse et les démarques éventuelles) ».*

Pour cet acteur, d'autres facteurs interviennent également dans la fixation du prix et dans les difficultés rencontrées par les éleveurs et les autres acteurs de la filière viande à se rémunérer. D'après lui : « *dans leur analyse les coopératives basent leurs calculs sur des carcasses vendues complètement à un client final et donc en équilibre matière. Or, dans la majorité des cas, le commerce actuel ne permet plus de vendre des carcasses entières. Il y a donc un problème d'équilibre matière important à régler et qui peut impacter considérablement (négativement) la valorisation de la carcasse et la valeur ajoutée perçue par le grossiste.* » L'autre facteur important qui impacte aujourd'hui négativement les revenus perçus dans la filière est l'effondrement de la valeur commerciale du cuir. En effet, les sous-produits de l'élevage (peau, graisse, abats) sont censés couvrir les frais d'abattage et, de la sorte, rémunérer ce maillon important de la chaîne. Or, d'après cet acteur, le principal coproduit qu'est la peau voit son prix chuter radicalement depuis peu : « *on connaît un effondrement de la valeur commerciale qui est passée de près de 70 €/pièce en 2018 à 5 €/pièce à l'heure qu'il est.* » Les rémunérations perçues de la commercialisation du cuir issu de l'abattage sont, en effet, fortement liées à des prix fixés à l'échelle mondiale, alors que « *la viande bovine wallonne est commercialisée en Belgique (85%)* », rappelle cet acteur.

Cette dernière remarque souligne bien la tension à laquelle sont confrontés les acteurs de la filière bovine qui télescope des questions locales et globales en permanence et fait peser sur leurs épaules d'importants risques et incertitudes.

Pour y pallier, plusieurs pistes d'évolution sont avancées par les acteurs interrogés, certaines d'entre elles ont déjà été évoquées au point précédent à propos de l'élevage, notamment l'idée d'intégrer aux activités d'élevage bovin wallonnes l'engraissement qui demeure, sur le marché belge, une spécialité flamande. L'intégration de cette nouvelle activité se ferait avec d'importantes conséquences pour les filières, notamment le rapprochement des abattoirs. Mais cela aurait également un impact sur l'approvisionnement en alimentation pour le bétail. En effet, la spécialisation de la Flandre dans l'engraissement tient en partie à la proximité des ports via lesquels transitent, dans la logique d'élevage industriel, les denrées alimentaires consommées par les bovins, notamment les tourteaux de soja importés d'Amérique du Sud. De ce fait, le développement

d'activités d'engraissement supposerait une croissance de la production de sources alimentaires locales (fourrages, prairies) et/ou de produits bovins à plus haute valeur ajoutée permettant de supporter le coût de l'alimentation.

La plupart des pistes évoquées touchent à l'aval des activités d'élevage et, en particulier, au rapprochement entre producteurs et consommateurs. En effet, le développement de l'engraissement local devrait s'appuyer sur de nouvelles structures. Un acteur évoque : *« l'émergence des halls-relais dotés ou non d'atelier de transformation. Cela me semble être une initiative destinée à booster la production locale, la rencontre entre producteurs et consommateurs, le partage d'expériences, etc. »*. D'autres vont plus loin en proposant que se développent *« de véritables filières production-transformation-commercialisation où l'éleveur reprendrait en main une partie de l'aval en captant une partie de la valeur ajoutée dégagée en aval. »*

Ces évolutions s'inscrivent dans l'avis, partagé par de nombreux experts, de supporter le développement des circuits courts, en vue d'assurer aux producteurs de capter davantage de valeur et d'accroître leur autonomie. Cette dynamique s'insère dans une vision plus large qui propose de *« relocaliser nos systèmes alimentaires »*, soutient un des acteurs.

Dans cet ordre d'idée, plusieurs pistes d'action sont évoquées, pour satisfaire une *« tendance lourde à l'accroissement de la consommation locale »*, nous dit une des personnes questionnées. Ces pistes concernent notamment la vente à la ferme de produits transformés, le lien avec l'horeca local, les relations privilégiées avec les boucheries locales, la labellisation des productions, un étiquetage clair des produits et le développement *« des circuits alternatifs de commercialisation en particulier les coopératives de producteurs et de consommateurs »*, souligne un des acteurs.

Les coopératives de producteurs sont vues comme un levier majeur d'action car elles permettent de mutualiser différents coûts, de renforcer la position des éleveurs dans la négociation avec la grande distribution ou de mettre en place des structures de vente directe, notamment par l'e-commerce. Elles jouent également un rôle comme *« outils de transformation dans les mains des producteurs (petites coopératives), ramener la plus-value chez les acteurs wallons (engraissement, transformation laitière...) »*, soutient un des acteurs. Une dynamique qui suppose le développement de *« compétences de valorisation de la viande chez les éleveurs »*. Cette dynamique pousse à une forte valorisation locale des productions bovines wallonnes de qualité différenciée – ce qui suppose également des techniques d'élevage locales spécifiques – en vue d'en développer la valeur ajoutée.

Certains experts soulignent qu'il est également nécessaire que les autres acteurs de la filière, notamment les abattoirs et grossistes puissent *« mettre en place une meilleure valorisation et d'accéder à de nouveaux marchés (principalement à l'export) pour ce que l'on appelle habituellement le cinquième quartier (coproduits, sous-produits) »*, nous dit cet acteur. La production de viandes labellisées HALAL à destination des communautés musulmanes est également envisagée comme une piste importante de développement sur le marché intérieur belge.

Malgré ces perspectives prometteuses, il reste que les éleveurs risquent de voir leur capacité à influencer le prix de leurs productions se réduire. En effet, le projet de relocalisation des systèmes d'élevage et de distribution porté par le développement des circuits courts entre régulièrement en tension avec les logiques internationales de fixation des prix des denrées alimentaires. En particulier parce que, comme le rappellent certains, l'agriculture demeure une *« variable d'ajustement »* dans les négociations des accords de commerce international, comme l'ont montré les débats récents sur les accords commerciaux entre l'Europe et le Mercosur évoqués dans la première partie du Cahier. Renforcer les logiques locales dans les systèmes alimentaires semble faire sens mais

demeure sous la menace permanente d'une concurrence avec des productions étrangères moins onéreuses pour le consommateur.

En outre, certains experts soulignent que l'effort de transformation du modèle productif de l'élevage bovin reste à faire.

Actuellement, le secteur reste tributaire d'une « faible valeur ajoutée de l'élevage wallon qui se limite trop souvent à l'activité de production (élevage viandeux nécessaire) alors que la valeur est créée ailleurs où se trouvent les activités de transformation et commercialisation. On remarquera ainsi qu'une laiterie qui assure une part très importante de la collecte laitière wallonne est très spécialisée en produits de base (beurre et poudre de lait et lait de consommation) plus exposés aux fluctuations du marché mondial. », rappelle un des acteurs interrogés.

La relocalisation de filières de production intégrées fait également face à un « manque d'outils d'abattage et de transformation menant à une concentration des filières par l'agro-industrie, et rendant difficile le circuit court », insiste un des acteurs.

En outre, les logiques de fonctionnement des filières demeurent encore très déterminantes. La structure au niveau belge s'avère difficile à faire évoluer. Au niveau de la distribution, un acteur souligne : « je constate que les grandes surfaces ont une optique nationale et non régionale ». Le souhait d'encourager le développement de l'engraissement en Wallonie pourrait également tourner en vœu pieux : « la recherche de la productivité maximale à moindre coût et la compétition (...) démotivent de nombreux éleveurs wallons d'engraisser les animaux (car plus rentable en Flandre à proximité des ports important les aliments d'engraissement) », insiste un des acteurs.

Enfin, la difficulté que présente la population d'agriculteurs à se renouveler constitue une véritable menace pour la pérennité du secteur en Wallonie. Plusieurs acteurs interrogés soulignent les difficultés pour les jeunes agriculteurs à reprendre des exploitations tant les coûts et investissements sont élevés et les perspectives de rentabilité faibles.

3.2.3. Le paradoxe environnemental des bovins

Parler de « paradoxe » environnemental des bovins pourra paraître provocateur. La controverse sur la question des émissions de gaz à effet de serre par l'élevage bovin est réapparue dans les réponses des acteurs interrogés. En effet, dans l'encadré 8 consacré aux controverses sur l'élevage, nous évoquons l'analyse réalisée par une équipe de sociologues concernant la perception de l'élevage bovin par les consommateurs. Ces chercheurs mettent en exergue que ce type d'élevage bénéficie globalement d'une image positive, sauf à propos des enjeux environnementaux – la question de l'ampleur des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux transports demeurant perçue négativement.

L'un des acteurs interrogés a souhaité recadrer les choses à ce sujet : « Il ne nous semble pas pertinent de remettre cette comparaison qui a circulé depuis de nombreuses années et impacté la vision de l'élevage. Cette conclusion a depuis été rectifiée, y compris par la FAO (qui ne communique plus dessus). Les sources et méthodes de calculs pour obtenir les chiffres pour le secteur des transports et de l'élevage sont en effet complètement différentes. La comparaison n'a pas lieu d'être (explications : <https://www.decodagri.fr/lelevage-emet-plus-de-gaz-a-effet-de-serre-que-le-transport/> ou <https://youmatter.world/fr/elevage-emissions-co2-giec-transport/>). En outre, l'évaluation des émissions totales du secteur de l'élevage a été revue à la baisse (<http://www.fao.org/news/story/fr/item/198099/icode/>) ».

Dans l'encadré, nous indiquons, toutefois, sans doute trop rapidement, que, précisément cette analyse ne tient pas compte, notamment, du rôle important joué par les bovins dans l'entretien des prairies qui constituent un puits de carbone fondamental.

Ces débats montrent la sensibilité de la problématique pour le secteur. Cet enjeu de la mesure effective des émissions de gaz à effet de serre peut apparaître comme une question politique. Mettre en exergue le rôle joué par les bovins dans les émissions des gaz à effet de serre constitue un argument facile pour ceux qui souhaiteraient lutter contre ce type d'activité pour des raisons diverses liées, par exemple, à la « cause animale », comme les antispécistes que nous évoquons également dans cet encadré.

La sensibilité liée à cette question souligne, une nouvelle fois, en particulier pour les questions environnementales et écologiques, qu'il est fondamental d'adopter une approche systémique de l'élevage et de ses enjeux. Les travaux se sont en effet multipliés récemment pour souligner l'importance d'une approche de ce type pour comprendre les enjeux de l'élevage bovin aux niveaux environnemental et nutritionnel. Le projet « *Sacred Cow. The Case for Better Meat* »¹³ lancé très récemment sur le Web et appuyé sur un ouvrage et un film propose, par exemple, de démontrer à la fois que la viande de bœuf serait indispensable pour la santé humaine et qu'un régime alimentaire intégrant la consommation de viande bovine bénéficierait davantage à l'environnement que les régimes basés sur des protéines végétales. Un tel projet, qui s'inscrit manifestement dans une dynamique démonstrative, voire politique, montre à quel point l'élevage bovin est aujourd'hui l'objet d'enjeux et de controverses qui dépassent de loin le territoire de la Wallonie.

Les réactions des acteurs interrogés ont permis d'apporter à ce débat une série d'éléments complémentaires. En effet, il semble que les critiques adressées à l'élevage bovin tant du point de vue environnemental que sanitaire soient étroitement liées à une critique plus fondamentale – et peut-être moins explicite – de l'approche industrielle de l'agriculture traduite dans le modèle hyper-productiviste de l'élevage décrit dans la première partie du Cahier. L'un des acteurs précise opportunément : « *La crise du modèle hyper-productiviste se caractérise aussi par des impacts environnementaux forts. Pour certaines exploitations hors sol et/ou dépendantes d'aliments importés (p.ex. le soja), l'empreinte environnementale est forte et l'exploitation peu résiliente.* »

Ainsi, plusieurs des acteurs interrogés insistent sur deux enjeux : d'une part, la nécessité de prendre en compte les « services » rendus par l'élevage à l'environnement et, par-là, à l'économie ; d'autre part, la nécessité de questionner les coûts écologiques et environnementaux de la production des différents types de protéines animales.

Sur le premier enjeu, l'un des acteurs interrogés encourage à soutenir « *les différents services rendus par l'élevage qui vont au-delà de la production de protéines animales. Cependant, ces services ne sont pas reconnus économiquement.* » Tous s'accordent en effet pour mettre en exergue le fait que l'utilisation d'espaces de pâturage par l'élevage bovin permet de contribuer à la capture du carbone dans les sols. Les prairies, jouant un rôle croissant à ce niveau à l'échelle belge, d'autres espaces comme les zones humides sont réduits par les effets de l'urbanisation des territoires. Dans cette mesure, l'élevage bovin joue un rôle clé dans le maintien d'écosystèmes assurant des cycles de capture du carbone. Un des acteurs s'est d'ailleurs montré particulièrement étonné « *de ne pas voir mentionnée la capacité de l'élevage, via les prairies, à stocker des quantités importantes de carbone dans les sols. Le maintien des prairies et leur gestion font partie des mesures phares de l'atténuation des émissions du secteur agricole* », nous dit-il.

Un second enjeu mis en exergue par les acteurs touche aux effets environnementaux de la croissance de la consommation de protéines animales issues d'animaux monogastriques (en particulier, les volailles) au détriment des protéines issues d'animaux dotés d'un rumen. Ainsi, plusieurs acteurs interrogés soulignent que les animaux monogastriques sont des concurrents des êtres humains au niveau alimentaire, alors que les bovins sont complémentaires. Un des acteurs

¹³ <https://www.sacredcow.info/about-sacred-cow>

pointe : « Le ruminant contrairement au porc ou la volaille n'est pas un concurrent de l'humain pour son alimentation car il est capable de valoriser des biomasses non digestibles par l'homme. » Un autre souligne : « les monogastriques ont un impact climatique différent des ruminants tout comme une plus grande dépendance aux protéines d'importation ». Cet enjeu est donc de taille : l'élevage bovin non industriel apparaissant complémentaire à l'humain au niveau environnemental, un acteur propose : « Il faudrait donc travailler sur cette faculté y compris dans une optique d'économie circulaire et de valorisation de toute une série de co-produits. »

De façon connexe, l'insertion de l'élevage bovin dans de nouveaux modèles économiques détachés de la production alimentaire, notamment dans la production d'énergie, renforce l'idée qu'il pourrait s'avérer profitable d'inscrire cette activité dans une logique d'économie circulaire. L'un des acteurs critique d'ailleurs notre présentation du cas allemand en indiquant : « je trouve que l'article consacre trop de place à l'expérience allemande et ses constats sans aborder les pistes qui permettraient de renforcer cette dimension (exemple : ne plus considérer le digestat comme un déchet, permettre une biométhanisation collective, permettre que l'énergie produite puisse être injectée dans le réseau électrique ou les réseaux de chaleur. »

Ces perspectives ouvrent vers des pistes d'évolution résolument ancrées dans une logique systémique et d'économie circulaire. Les acteurs interrogés sont majoritairement favorables à l'inscription de l'élevage dans l'agriculture durable en particulier en mettant l'accent sur « l'importance et la reconnaissance des prairies permanentes ». Plusieurs des experts interrogés insistent sur la nécessité d'agir de façon prioritaire en faveur d'un maintien obligatoire des prairies pour leur bénéfice climatique. Privilégier les prairies au détriment, par exemple, des grandes cultures repose sur des choix qui dépassent les seules stratégies agricoles et supportent, également, une vision en matière d'alimentation et d'environnement.

4. Conclusion

Depuis peu, l'élevage bovin wallon fait face à un tournant de son histoire. Plus que jamais, l'avenir qui s'ouvre à lui est incertain, tant les cadres qui ont régulé son fonctionnement depuis plusieurs décennies se sont transformés rapidement. Se profile aujourd'hui une sorte de nouvelle révolution pour le secteur qui doit faire face à des choix aux conséquences économiques, sociales et environnementales importantes : poursuivre le modèle hyper-productiviste en s'engageant dans la révolution technologique actuelle ou prendre la direction de l'agroécologie ? Réorienter la logique productiviste pour conserver une compétitivité à l'international, tout en renforçant l'ancrage local via l'insertion dans des circuits courts et le rapprochement du consommateur ?

Ce Cahier a souhaité apporter des éléments de réponses à ces questions en présentant une analyse de type prospectif qui ancre les enjeux d'évolution dans des constats clés et met en débat les orientations possibles avec les spécialistes de l'élevage et un groupe d'acteurs du secteur.

Certaines pistes prometteuses semblent se mettre progressivement en place. Plusieurs acteurs ont insisté sur la nécessité pour les éleveurs de se regrouper, de mutualiser leurs connaissances et expertises pour reconquérir une certaine autonomie au sein des filières. Le métier d'éleveur bovin en Wallonie est certainement très particulier : familial et indépendant, aux prises directes avec le vivant, c'est aussi un métier relativement solitaire. Il constitue le maillon d'une chaîne de valorisation des produits et co-produits de l'élevage bovin qui est, paradoxalement, indispensable mais qui a atteint un tel degré de spécialisation qu'il en est fortement fragilisé.

Aujourd'hui, cette fragilité ne fait pas bon ménage avec des transformations sociétales importantes, des incertitudes environnementales majeures, une concurrence internationale à son comble. Des recompositions de différents ordres semblent se mettre en place pour y faire face mais apparaissent encore floues. Rendre des forces aux éleveurs semble transiter, par exemple, par leur union via des coopératives aptes à négocier les prix avec l'aval mais aussi pour organiser une relation plus directe avec les distributeurs et consommateurs. Il apparaît également que l'élevage pourrait se renforcer en réduisant les dépendances vis-à-vis d'une alimentation issue de producteurs extérieurs, via notamment l'autonomie fourragère. Mais les incertitudes du commerce international et de sa haute compétitivité ne cessent de s'accroître.

Au-delà de l'élevage et des éleveurs, il apparaît que c'est toute une chaîne de valeur qui est occupée à évoluer et à se repenser. En outre, plus que jamais, l'élevage bovin émerge comme une question hautement politique qui fait s'entremêler des questions de santé humaine et de protection de l'environnement. Un vaste chantier de réflexion prospective s'ouvre et demande à ce que, de façon urgente, la place des bovins dans le paysage wallon soit questionnée de façon systémique et dans toutes ses dimensions : économique, sociale, sanitaire et environnementale.

Bibliographie

BURNY P. & RONDIA P. (2019) *Construire les futurs de l'élevage bovin (lait et viande) en Wallonie à l'horizon 2040. Rapport 1*. Centre Wallon de Recherches Agronomiques (CRA-W).

BEAUDELLOT A. & MAILLEUX M. (2020) *Les chiffres du bio 2019*. BIOWALLONIE.
<https://mkobiowalloniejo431r.kinstacdn.com/wp-content/uploads/2020/06/Le-bio-en-chiffre-2019.pdf> (Consulté le 17 juin 2020).

BELGIAN MEAT OFFICE (2019) *La viande belge en chiffres*.
https://www.belgianmeat.com/sites/vlamfresh_meat/files/publication/file/La%20viande%20belge%20en%20chiffres_2019.pdf

CONFÉDÉRATION BELGE DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE (2019) *Rapport de l'année 2018*. https://bcz-cbl.be/media/345438/2019_jaarverslag_bcz_fr.pdf

COMPS S. *et al.* (2012), Évolution des dépenses alimentaires en produits d'origine animale des ménages wallons.

https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/136101/1/poster_carrefour_prod_animale_oca.pdf

DELANOUE E. & ROGUET C. (2015) « Acceptabilité sociale de l'élevage en France : recensement et analyse des principales controverses à partir des regards croisés de différents acteurs. » *INRA Productions Animales*, vol. 28, n°1, pp. 39-50.

DUVAL J. (2017) *Concilier agriculture et énergies renouvelables. Rapport d'expertise – 2016/2017. Concertation et territoires en transition*. Rennes, SciencesPo Rennes. <https://energie-partagee.org/wp-content/uploads/2017/10/Rapport-dexpertise-AgriEnR.pdf>

GIEC (2019) Réchauffement planétaire de 1,5 °C. Rapport spécial du GIEC sur les scénarios de développement durable limités à 1,5 °C. Contribution de la Commission de travail de l'IPCC chargée de l'élaboration de scénarios de développement durable limités à 1,5 °C. *Effet de serre dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la justice sociale*.
https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/09/SR15_Summary_Volume_french.pdf

GOUVERNEMENT WALLON (2019a) *Stratégie à long terme pour la Wallonie (SLT 2050) « Vers une Wallonie climatiquement neutre en 2050 »*. Document approuvé par le gouvernement wallon le 5 décembre 2019. https://www.cnc-nkc.be/sites/default/files/report/file/2020-02-19_lts_be_fr.pdf

GOUVERNEMENT WALLON (2019b) *Déclaration de politique régionale pour la Wallonie 2019-2024*. https://www.wallonie.be/sites/default/files/2019-09/declaration_politique_regionale_2019-2024.pdf

LEGENDRE V. *et al.* (2018) « Controverses sur la consommation de viande : enseignements d'une analyse sociologique. » *INRA Productions Animales*, vol. 30, n°5, pp. 479-486.

MAZOYER M. & ROUDART L. (1997) *Histoire des agricultures du monde. Du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éditions du Seuil.

MICHEL, E. (2015) « Agriculture : les déçus de la méthanisation », *Sud Ouest*, 18 février 2015
<https://www.sudouest.fr/2015/02/18/agriculture-des-decus-de-la-methanisation-1833962-6072.php>

PEYRAUD J-L. *et al.* (2019) « Quelle science pour les élevages de demain? Une réflexion prospective conduite à l'INRA » *INRA Productions Animales*, vol. 32, n°2, pp.323-328.

RICHTER, M. (2015) « En Allemagne, la méthanisation a fait des petits mais le boom est terminé », *Sud Ouest*, 18 février 2015, <https://www.sudouest.fr/2015/02/18/agriculture-des-decus-de-la-methanisation-1833962-6072.php>

RYSCHAWY J. *et al.* (2015) « Comment évaluer les services rendus par l'élevage? Une première approche méthodologique sur le cas de la France. » *INRA Productions Animales*, vol. 28, n° 1, pp. 23-38

STASSART P.M. & *al.* (2012) « L'agroécologie : trajectoire et potentiel pour une transition vers des systèmes alimentaires durables »

<http://www.philagri.net/wp-content/uploads/2013/04/Agroecologie-Stassart-Baret-et-al.-GIRAF.pdf>

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE (2019) Évolution de l'économie agricole et horticole de Wallonie 2019.

<https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/43924/Rapport2019.pdf/da2b01ba-1f78-4fd2-a09f-2b03b5a5bdd4>

SERVICE PUBLIC DE WALLONIE (2018) Évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie 2018.

<https://agriculture.wallonie.be/documents/20182/21858/Rapport+2018+sur+l%27évolution+de+l%27économie+agricole+de+la+Wallonie/e300e005-bdad-4350-8998-f9db2ef4f8e4>

STATBEL (2018). Chiffres clés de l'agriculture 2018.

https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/landbouw/FR_Kerncijfers%20landbouw_2018_Web.pdf

STATBEL (2019). Budget des ménages. <https://statbel.fgov.be/fr/themes/menages/budget-des-menages>. (Consulté le 29 avril 2020).



L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN). Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

Plus d'infos : <https://www.iweps.be>



2020